

GUIDE 2025 2026 DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX



Table des matières

Mot de la directrice des études	5
Personnes-ressources (Campus de Victoriaville)	6
Chapitre 1 Bienvenue au Québec et au Cégep de Victoriaville	7
Accueil à l'aéroport	7
Démarches essentielles lors de votre arrivée au Cégep de Victoriaville	8
Dépôt des documents originaux au Bureau de l'international	8
Assurance maladie et hospitalisation	9
Activités et services d'accueil	9
Séance d'accueil et d'information	9
Rentrée scolaire : Accueil des élèves de 1 ^{re} année	9
Diverses activités	9
Demi-journée du Festival de la rentrée	10
Tour de ville	10
Projet de jumelage interculturel	10
Chapitre 2 Formalités d'immigration	12
S'installer de façon permanente au Québec	13
Chapitre 3 La vie courante	14
Se loger	14
Sur le campus du Cégep	14
À l'extérieur du campus du Cégep	15
Logements hors Campus :	15
Types de logement et de location	15
Se déplacer	17
Transport en commun	17
Bicyclette, covoiturage, autocar, location d'une voiture et taxi	21
Se nourrir	22
Meilleurs endroits où vous procurer ce dont vous avez besoin	22
S'habiller selon le climat	23
Se meubler	24
Téléphonie et Internet	24
Argent et paiement	25
Ouvrir un compte bancaire	25
Payer comptant, par carte de débit ou par carte de crédit	25
Taxes et pourboire	26
Santé	26
Garderie et école	28
Santé mentale	29
Religion, spiritualité et lieux de culte	29
Chapitre 4 Information sur les études	30
Calendriers scolaires	30
Aides pédagogiques individuels (API)	30

Services aux étudiants	31
Plateformes	31
Portail du Cégep Omnivox	31
Léa et Teams	32
Paiement des droits de scolarité et des autres frais	33
Admission et inscription	34
Modification et abandon de cours	34
Système de notation et évaluation des apprentissages	35
Poursuite des études en cas d'échec	35
Statut d'étudiant : Temps plein et temps partiel	35
Calendrier scolaire	36
Carte étudiante	36
Casier	37
Renseignements personnels	38
Chapitre 5 Enseignement et encadrement	39
Départements et programmes	39
Plan de cours	39
Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	39
Relation avec les enseignants	40
Climat de formation	40
Enseignements	40
Encadrement	40
Absences du personnel enseignant	41
Responsabilités de l'étudiant	41
Charge de travail et organisation du temps	41
Travail d'équipe	42
Problème pédagogique	42
Autres politiques importantes	42
Chapitre 6 Services aux étudiants et vie étudiante	43
Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Victoriaville (AGEECV)	43
Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)	46
Socioculturel	46
Services d'orientation	47
Services de placement (Cégep)	48
Services de placement (ENME)	49
Services adaptés	50
Centre d'aide en français	52

Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel	52
Pavillon d'activités physiques (P.A.P.)	53
Salle de conditionnement physique	53
Sports	54
Sport-études	55
Bibliothèque	55
Coopsco	56
Stationnements	58
Objets perdus ou retrouvés	59
Chapitre 7 Travailler durant vos études	60
Travailler sur le campus	60
Travailler hors campus	60
Stage	61
Numéro d'assurance sociale (NAS)	62
Payer des impôts	62
Normes du travail	63
Chapitre 8 Heures d'ouverture et plans du Cégep de Victoriaville, du CIFIT, de l'ENME, et de l'INAB	64
Pavillon central	66
Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT)	67
École nationale du meuble et de l'ébénisterie – Campus de Victoriaville (ENME)	68
Institut national d'agriculture biologique (INAB)	69
Chapitre 9 Liste téléphonique des membres du personnel	70
Chapitre 10 Ressources d'aide et situation d'urgence	71
Premiers secours et premiers soins	71
Sentinelles	72
Ressource d'aide et numéros en cas de besoin	72
Bibliographie	73

Mot de la directrice des études

En tant que directrice des études du Cégep de Victoriaville, c'est avec un immense plaisir et une grande fierté que je vous souhaite la bienvenue au sein de notre institution. Votre présence parmi nous est une véritable richesse, non seulement pour le Cégep, mais aussi pour toute notre belle région. Vous apportez votre culture, vos connaissances et vos perspectives uniques, contribuant ainsi à l'enrichissement de notre communauté collégiale.

Nos valeurs institutionnelles, axées sur la réussite, le dépassement de soi et l'humanisme, trouvent un écho particulier dans cette diversité que vous représentez. L'échange et le partage entre étudiantes et étudiants de différents horizons sont au cœur de notre mission éducative, car ils préparent tous les membres de notre communauté à devenir des citoyens du monde, conscients et responsables.

Votre réussite est notre priorité et nous nous engageons à vous offrir un environnement d'apprentissage stimulant et bienveillant. Nous sommes convaincus que votre passage au Cégep de Victoriaville sera une expérience enrichissante qui vous marquera positivement pour le reste de votre parcours.

Nous avons donc conçu ce guide pour faciliter votre intégration dans votre nouvel environnement d'apprentissage. Vous y trouverez les renseignements nécessaires à la compréhension du système collégial et des informations pratiques sur votre nouveau milieu de vie. Vous serez encadrés et soutenus par les membres du personnel durant toute la durée de votre parcours chez nous. S'il y a quelque chose, ne restez pas seuls! Venez vers nous et osez demander du soutien. Nous sommes une équipe chaleureuse et soucieuse de votre réussite.

Encore une fois, bienvenue parmi nous. Ensemble, bâtissons un avenir prometteur!

Chantal Dufresne



Personnes-ressources



Isabelle Le Duc
Agente de soutien administratif
Local C-102-A
Tél.: 819 758-6401, poste 2314
accueil_international@cegepvicto.ca



Marc-André Martineau-Veilleux
Aide pédagogique individuel (API)
Local : C-102 (Pavillon central) et A-102-1 (Campus ENME Victoriaville)
819-758-6401 poste 2446
accueil_international@cegepvicto.ca



Kassie-Fang Laliberté
Responsable de l'international, Conseillère réglementée en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE)
Local : C-102-A
819 758-6401, poste 2481
accueil_international@cegepvicto.ca



Xiaofeng (Ruby) Yang
Attachée d'administration
Local C-102-A
Tél.: 819 758-6401, poste 2310
accueil_international@cegepvicto.ca



Amélie Voyer
Intervenante
Local : C-S11
819 758-6401, poste 2312
Portable : 819 460-0328
voyer.amelie@cegepvicto.ca



Catherine Lemay
Intervenante
Local : C-S11
819 758-6401, poste 2312
Portable : 819 460-0328
lemay.catherine@cegepvicto.ca

Chapitre 1 | Bienvenue au Québec et au Cégep de Victoriaville

Accueil à l'aéroport

Lorsque vous arriverez au Québec par avion, vous atterrirez soit à l'Aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau (YUL) soit à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (YQB). Nous vous conseillons d'arriver à l'Aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau afin de profiter de la navette.

Le Cégep de Victoriaville se fera un plaisir d'aller vous chercher à l'aéroport pour vous amener dans votre nouvelle ville d'accueil, Victoriaville.

Pour avoir plus d'information sur le service de navette, écrivez à l'adresse courriel : accueil_international@cegepvicto.ca.

Démarches essentielles lors de votre arrivée au Cégep de Victoriaville

Dépôt des documents originaux au Bureau de l'international

Le bureau de l'international (C-102A) est responsable de l'admission et de l'inscription.

Dès votre arrivée au Cégep, vous devez présenter vos documents originaux au bureau de l'International afin de certifier des copies conformes :

- Tous les documents déposés lors de votre demande d'admission au SRACQ;
- Passeport;
- Certificat de naissance;
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ);
- Permis d'études;
- Permis de travail (s'il y a lieu);
- Preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de santé de votre pays d'origine (seulement pour les étudiants admissibles à la RAMQ, voir les pays ci-dessous):
 - France (les formulaires délivrés par la Caisse des Français à l'étranger (CFE) et destinés aux étudiants français inscrits à titre de personnes assurées ou d'ayants droit d'un assuré sont acceptés) :
 - Formulaire SE 401-Q-102 (étudiant inscrit dans un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme)
 - Formulaire SE 401-Q-104 (étudiant effectuant un stage obligatoire non rémunéré)
 - Formulaire SE 401-Q-106 (étudiant participant à un échange)
 - Belgique : Formulaire BE/QUE 128
 - Danemark : Carte de santé du Danemark
 - Finlande : Formulaire SF/Q 4
 - Grèce : Formulaire GR/QUE 6
 - Luxembourg : Formulaire LUX-QUE 4
 - Norvège : Attestation délivrée par l'HELFO (Administration de la santé) ou le NAV (Bureau national des assurances sociales pour l'étranger)
 - Portugal : Formulaire POR/QUE 4
 - Roumanie : Formulaire ROU/QUE 106
 - Suède : Attestation délivrée par l'institution compétente certifiant son droit à la couverture des services de santé

Vous devez également payer tout solde restant à votre compte. Le bureau de l'international (C-102A) est disponible pour le paiement des frais et du dossier scolaire. Vous pouvez payer en tout temps (DE 8h00 à 16h00) vos frais scolaires en argent comptant, par carte de débit ou carte de crédit au Bureau de l'international.

L'agente de soutien administratif vous remettra une convocation à une séance d'accueil et d'information **obligatoire** et vous informera sur la date du tour de ville en autobus.

Isabelle Le Duc, agente de soutien administratif, local C-102A : 819 758-6401, poste 2314
Xiaofeng (Ruby) Yang, attachée d'administration, local C-102A : 819 758-6401, poste 2310

accueil_international@cegepvicto.ca

Assurance maladie et hospitalisation

Tout étudiant international doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et d'hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent ou doit être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale. Si vous n'êtes pas couvert par une telle entente de réciprocité, vous devez obligatoirement souscrire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation des étudiants étrangers du Cégep de Victoriaville (inscription automatique, prime annuelle d'environ 1 080 \$, sujet à changement chaque année).

Les étudiants internationaux ne sont pas éligibles au régime d'assurances collectives offert par l'Association étudiante du Cégep.

Pour plus d'informations :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/inscription.aspx>

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscription/Pages/ententes-autres-pays.aspx

Régie de l'assurance maladie du Québec (Bureau d'accueil Québec)

787, boulevard Lebourgneuf

Québec (Québec) G2J 1C3

Tél. : 800-361-7620

Activités et services d'accueil

Toutes les activités et les services d'accueil mentionnés dans cette section sont **gratuits et obligatoires**. Vous recevrez par courriel un calendrier de ces activités. Pour avoir plus d'informations, écrivez à l'adresse courriel accueil_international@cegepvicto.ca.

Séance d'accueil et d'information

Vous serez convoqués par courriel à une séance d'accueil et d'information **obligatoire**.

Rentrée scolaire : Accueil des élèves de 1^{re} année

Le Cégep de Victoriaville organise une rencontre des élèves de 1^{ère} année à chaque début de la session d'automne, durant le mois d'août, au pavillon central.

Vous y recevrez des renseignements essentiels liés au fonctionnement des études, au droit de travailler au Canada durant vos études, à l'assurance maladie, aux ressources et aux services offerts sur le campus, en plus de nombreuses informations pour faciliter votre arrivée. Une copie papier de ce guide vous sera remise à la séance d'accueil et d'informations.

Diverses activités

Durant l'année, il y aura des activités qui seront organisées afin de vous familiariser davantage avec votre nouvel environnement, de vous donner les outils nécessaires à votre réussite et de vous faire découvrir Victoriaville.

Voici des exemples d'activités :

- Tour de ville
- Dîner
- Atelier sur la relation enseignant et élève
- Party de Noël avec un souper traditionnel (patates, tourtières, boulettes de viande)
- 5@7 : Rassemblement de 17 h 00 à 19 h 00 entre étudiant(e)

Vous pourrez également avoir des rencontres individuelles avec votre aide pédagogique individuel (API) pour faire un suivi individualisé de votre dossier. Pour plus d'information sur les APIs, allez au **chapitre 4**, à la section **Aide pédagogique individuel**.

Votre intégration et votre réussite nous tiennent à cœur!

Demi-journée du Festival de la rentrée

Le Festival de la rentrée est organisé pour tous les élèves du campus de Victoriaville. C'est l'occasion de débiter la session du bon pied en participant aux activités de cette grande rencontre qui dure une demi-journée.

Selon l'édition, il peut y avoir un dîner (qui représente le déjeuner pour les Français), des activités d'intégration, une activité sportive et un spectacle.

Vous pourrez socialiser et rencontrer de nouvelles personnes dans un cadre festif et amusant.

Tour de ville

Si vous désirez vous familiariser et vous orienter davantage dans votre nouveau milieu, participez au tour du campus et de la ville de Victoriaville (**inscription obligatoire**).

Projet de jumelage interculturel

Ce nouveau projet a débuté à l'automne 2023. Le jumelage s'effectue entre des jumeaux/jumelles accueillis et des jumeaux/jumelles d'accueil. Les jumeau/jumelles accueillis sont des élèves issus de la diversité résidant au Québec depuis un an ou moins qui désirent participer au jumelage (démarche volontaire). À la demande, les élèves peuvent s'inscrire les sessions suivantes comme jumeaux ou jumelles accueillis ou d'accueil. Les jumeaux/jumelles d'accueil sont des élèves au cégep depuis au moins un an ou membres du personnel résidant au Québec depuis plus qu'un an.

Lors de ce jumelage, les jumeaux/jumelles auront l'occasion de participer à :

- 1 rencontre d'informations avec une petite formation
- 1 rencontre de groupe où le pairage est effectué
- 2 rencontres minimum pendant la session
- 1 activité bilan

Le jumelage permet aux jumeaux/jumelles de discuter de :

- Adaptation au cégep
- Orientation dans le cégep
- Cheminement dans le programme

- Horaire de cours
- Difficultés scolaires
- Dynamique entre les élèves
- Relation profs-élèves
- Différences et ressemblances par rapport au système scolaire
- Services pour les élèves (pour référence)
- Lieux de rencontre au cégep
- Activités et événements

Chapitre 2 | Formalités d'immigration

À noter que les lois et les règlements en vigueur au Québec et au Canada et les informations sur les sites Web du MIFI et d'IRCC ont préséance sur les informations ci-dessous.

Toute personne qui n'a pas le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada et qui désire étudier au Québec doit en obtenir l'autorisation auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

En vertu des lois québécoises et canadiennes, vous devez respecter les conditions liées à votre séjour :

- **Faire de vos études votre activité principale;**
- Toujours être inscrit à **temps plein** pour chacune des sessions obligatoires (sauf si c'est la dernière session pour diplômé);
- **Cesser de travailler et quitter le territoire (ou changer de statut, si cela est possible)** dès que vous êtes inscrits à temps partiel (sauf si c'est la dernière session pour diplômé);
- **Respecter le nombre d'heures de travail autorisé;**
- Respecter toutes les autres **conditions inscrites sur votre permis d'études et sur votre permis de travail** (s'il y a lieu);
- Posséder une **assurance maladie et hospitalisation** pour vous-mêmes et les membres de votre famille qui vous accompagnent pendant toute la durée de votre séjour au Canada (s'il y a lieu).

Pour être autorisé à continuer vos études, vous devez **toujours posséder des documents d'immigration valides.**

Si vos études se poursuivent au-delà de la date d'expiration de vos documents légaux ou si vous changez de niveau d'études ou d'établissement d'enseignement, vous devez procéder au **renouvellement de vos documents environ 6 mois avant leur expiration.**

Dès que vous obtenez un **nouveau passeport (incluant nouveau VRT, s'il y a lieu), un nouveau CAQ ou un nouveau permis d'études ou de travail**, vous devez le présenter au Bureau de l'international.

C'est de la **responsabilité de l'élève international de toujours garder un statut valide au Canada, de respecter les conditions s'y rattachant et de maintenir ses documents à jour.** De notre côté, nous sommes là comme soutien pour vous appuyer dans vos démarches, si vous en avez de besoin.

Attention aux **restrictions/conditions** sur le permis d'études et le permis de travail stage coop (s'il y a lieu).

Si vous ne maintenez pas les autorisations nécessaires (passeport, CAQ, permis d'études, permis de travail, s'il y a lieu), vous ne pourrez malheureusement plus continuer à étudier au Québec et au Canada.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

<https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/conditions-requises>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/pendant-vos-etudes/conditions-permis-etudes.html>

S'installer de façon permanente au Québec

Si vous souhaitez vous installer au Québec de façon permanente, nous vous invitons à consulter le site du MIFI : <https://www.quebec.ca/immigration/permanente>

À noter que nous ne pouvons pas vous accompagner ni vous conseiller en lien avec la résidence permanente.

Pour toute question en lien avec votre statut d'élève international, vous pouvez communiquer à :
accueil_international@cegepvicto.ca

Chapitre 3 | La vie courante

Dès votre arrivée, vous devrez vous loger, vous déplacer et vous nourrir. Vous devrez également vous habiller selon le climat, peut-être vous meubler et connaître le système d'argent et bancaire canadien. Cette section vous donne quelques renseignements qui pourront vous être utiles.

Se loger

Sur le campus du Cégep

La résidence du Cégep de Victoriaville jouit d'une localisation exceptionnelle. Cet édifice de six étages est situé en plein cœur du campus, à proximité des salles de cours et de tous les services qu'offre le Cégep : cafétéria, bibliothèque, pavillon d'activités physiques, etc. En moins de 10 minutes à pied, les résidentes et les résidents ont accès au centre-ville, au cinéma, aux centres commerciaux, à la piscine municipale, etc. Elle compte 104 chambres et 3 appartements. La résidence accueille les filles et les garçons dans un même édifice non-fumeur. Nous proposons un bail de 10 ou 12 mois. Les tarifs varient selon le type de chambre et d'occupation (simple ou double) et incluent : le chauffage, l'électricité, l'ameublement, les appareils électroménagers, le service téléphonique (appareil non inclus) et sa messagerie vocale, le service de câblodistribution (téléviseur non inclus) et le service Internet (ordinateur non inclus). Nous vous assurons la tranquillité favorable au repos et aux études.

Étant donné que les prix sont sujets à changement, nous vous conseillons de vous diriger à l'adresse internet suivante : <https://www.cegepvicto.ca/futurs-eleves/residence-etudiante/>

Afin de faciliter l'arrivée des étudiants internationaux, nous vous fournirons quelques accessoires que vous n'aurez pas à vous procurer dès votre arrivée. Ainsi, nous vous prêterons ce qui suit pour la durée de votre séjour à la résidence :

- Draps et couverture;
- Oreiller;
- Grille-pain;
- Quelques assiettes, tasse, verre et ustensiles;
- Poêle;
- Chaudron;
- Serviettes et débarbouillettes;
- Savons à main.

À noter qu'il y a une résidence seulement sur le campus de Victoriaville.

Résidence du Cégep de Victoriaville

454, boulevard Jutras Est

Victoriaville (Québec) G6P 7H4

Tél. : 819 752-6176, poste 2459

Télééc. : 819 758-8960

Mme Johanne Côté

Tél. : 819 752-6176, poste 2459

Télec. : 819 758-1983

Courriel : residence@cegepvicto.ca

À l'extérieur du campus du Cégep

Logements hors Campus :

Vous êtes à la recherche d'un appartement ou d'une chambre à proximité du Cégep? Afin de faciliter vos recherches, le Cégep met à votre disposition les différentes offres qui se trouvent près du campus.

Ce service est offert gratuitement à titre informatif seulement. Le Cégep de Victoriaville se dégage de toute responsabilité en lien avec les offres de logements qui se trouvent ci-dessous.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'adresse suivante : <https://www.cegepvicto.ca/futurs-eleves/logements/>

Pour effectuer votre recherche de logement à Victoriaville :

Repérez les affiches ou pancartes à louer directement sur les immeubles ou les maisons

Parcourez les sites de petites annonces comme

- lespac.com
- kijiji.ca
- appartqc.ca/region/centre-du-quebec/victoriaville
- [Marketplace sur Facebook](#)

Types de logement et de location

Voici une brève description des divers types de logements disponibles au Québec.

Chambre

Lorsque vous louez une chambre, vous partagez les aires communes (cuisine, salle de bain, salle de lavage, salon, etc.) avec les autres locataires ou avec les propriétaires. Généralement, tous les meubles et les électroménagers sont fournis. La location d'une chambre est une formule simple et économique. Avant de louer, entendez-vous avec le propriétaire sur les conditions de location, l'utilisation des électroménagers, de la salle de lavage, sur la possibilité ou non de recevoir des visiteurs, etc.

Appartement (1 ½, 2 ½, 3 ½, 4 ½, etc.)

Au Québec, on désigne un appartement par le nombre de pièces qu'il possède. La salle de bain est considérée comme une demi-pièce.

Meublé, semi-meublé, chauffé, éclairé

Un appartement meublé comprend tous les meubles, le réfrigérateur, la cuisinière et quelquefois les ustensiles et la vaisselle pour la cuisine de base.

Un appartement semi-meublé comprend le réfrigérateur et la cuisinière, et parfois la laveuse et la sécheuse.

Un appartement dit chauffé et éclairé signifie que le chauffage et les dépenses en électricité sont inclus

dans le prix du loyer. Il peut arriver qu'un logement soit uniquement chauffé. Lorsque vous louez un appartement chauffé dont la température est contrôlée par le propriétaire, ce dernier a l'obligation de la maintenir à un minimum de 21°C.

Colocation

La colocation est le partage d'un grand appartement entre plusieurs locataires. C'est une façon pratique de diminuer les coûts (Internet, chauffage, etc.) d'un appartement. Cette forme de location est très répandue chez les étudiants québécois. Vous trouverez plusieurs offres de colocation sur les sites Internet de petites annonces.

Sous-location

Un locataire quittant la ville pour une courte période et souhaitant conserver son appartement pendant son absence cherche souvent un sous-locataire. Habituellement, les personnes sous-louant leur appartement y laissent plusieurs meubles. Avant de signer un contrat de sous-location, assurez-vous que le propriétaire de l'appartement autorise la sous-location.

Quand vous louez un logement, vous devez :

- Signer un bail.
- Pour plus d'information sur les droits et responsabilités du locataire, vous pouvez communiquer avec la Régie du logement.
Régie du logement (droits et obligations)
1 800 683-2245
tal.gouv.qc.ca
- Vous doter d'une assurance habitation pour protéger vos biens et vous protéger si vous posez des gestes qui peuvent engager votre responsabilité civile (pas obligatoire en dehors de la résidence du Cégep, mais fortement recommandée).
- Chauffer votre appartement. L'appartement que vous louez est chauffé à l'électricité, au gaz naturel ou au mazout. Vous pouvez négocier une entente avec Hydro-Québec, Énergir ou certains fournisseurs de mazout pour étaler vos paiements sur l'année.
hydroquebec.com/residentiel
energir.com

Se déplacer

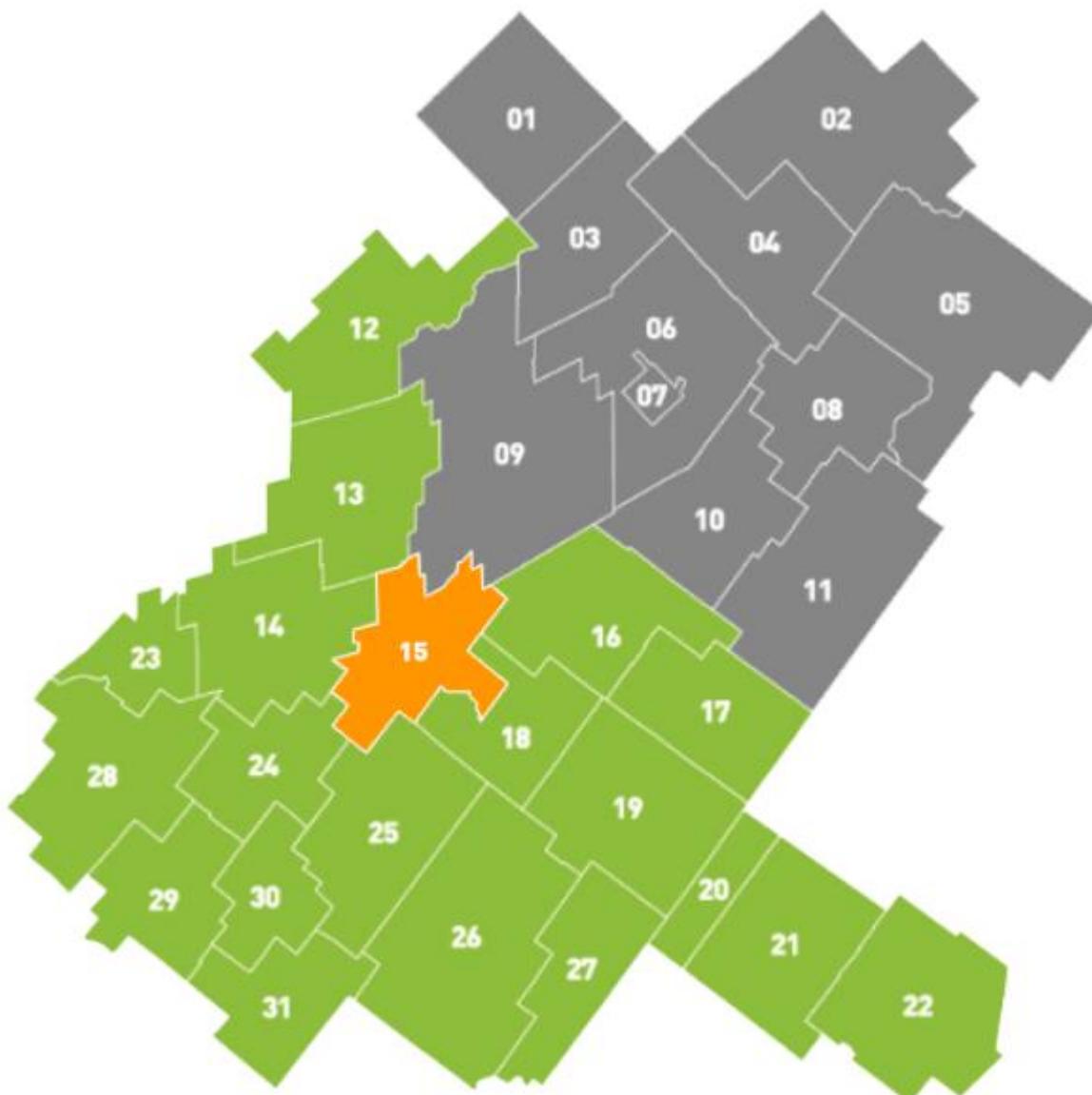
Transport en commun



En gris : MRC de l'Érable

En vert : MRC d'Arthabaska

En orange : Ville de Victoriaville



Source : SADC Arthabaska-Érable

MRC DE L'ÉRABLE :

Transport collectif de l'Érable (TCMÉ) (Parcours les villes en gris sur la carte)

Une ligne fréquente dessert le Cégep directement de Princeville et de Plessisville. Les autres municipalités peuvent être desservies par des taxis jusqu'à cette ligne directe. Tu habites ces municipalités et tu auras un besoin quotidien sur semaine? Contacte le personnel du TCMÉ qui se fera un plaisir de te conseiller.

Tu dois avoir une carte de membre. Pour plus d'informations, [clique ici](#).

PSST! Des billets de transport sont en vente à la Coopsco du Cégep!

1. Villeroi
2. Lyster
3. Notre-Dame-de-Lourdes
4. Laurierville
5. Inverness
6. Paroisse de Plessisville
7. Ville de Plessisville
8. Saint-Pierre-Baptiste
9. Princeville
10. Sainte-Sophie-d'Halifax
11. Saint-Ferdinand

Dans la MRC d'Arthabaska :

Municar propose des circuits qui relient de nombreuses municipalités de la MRC d'Arthabaska. Il dessert matin et soir le Cégep de Victoriaville.

Projet pilote à venir lors de la Journée d'accueil (19 août 2025) voir cette [page](#) pour plus de détails

Nouveauté depuis le 15 janvier 2024

TRANSIFLEX

Ce nouveau service permet un transport en dehors des circuits préétablis, et ce, sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Horaire : Lundi au vendredi 6 h 30 à 17 h 30

Trois lignes EXPRESS matin et soir

- Ligne Victoriaville – Saint-Valère – Daveluyville
- Ligne Victoriaville – Saint-Christophe-d'Arthabaska – Warwick
- Ligne Victoriaville – Saint-Albert – Sainte-Clotilde-de-Horton

Détails : www.municar.ca | Réservation : Contactez Municar (par téléphone ou texto) au 819 758-6868.

PSST! Des billets de transport sont en vente à la Coopsco du Cégep!

12. Saint-Louis-de-Blandford
13. Saint-Rosaire
14. Saint-Valère
15. Victoriaville
16. Saint-Norbert-d'Arthabaska
17. Saint-Hélène-de-Chester
18. Saint-Christophe-d'Arthabaska

19. Chesterville
20. Notre-Dame-de-Ham
21. Ham-Nord
22. Saints-Martyrs-Canadiens
23. Saint-Samuel
24. Saint-Albert
25. Warwick
26. Tingwick
27. Saint-Remi-de-Tingwick
28. Sainte-Clothilde-de-Horton
29. Sainte-Séraphine
30. Sainte-Élisabeth-de-Warwick
31. Kingsey Falls

Pour avoir plus d'information, allez sur

<https://www.regionvictoriaville.com/page/1119/municar.aspx#CARTE>

Dans la ville de Victoriaville

Le **TaxiBus** s'apparente à un service traditionnel de transport en commun, avec la particularité d'utiliser des voitures taxis. Il faut être membre pour utiliser le service. Il est nécessaire de réserver 45 minutes à l'avance entre les bornes prédéfinies dans la ville. Télécharge [l'application Vecto](#) pour faciliter ta réservation et ton abonnement. Vous pouvez réserver votre place sur l'application Vecto, sur le site Web à l'adresse <https://vecto.link-alademande.ca/VICTO/fr-fr> ou appeler au (819) 752-4549.

Il est important de spécifier si vous êtes seul(e)s et si vous avez des bagages à déposer dans le coffre arrière. Vous devez arriver au poteau d'arrêt au moins 5 minutes avant l'heure du départ. Si vous devez annuler, il est nécessaire de le faire au plus tard 30 minutes avant l'heure du départ. Des frais de 10 \$ s'appliquent si le transport n'est pas annulé dans les délais ou si vous êtes absent.

Attention : Il est inutile d'attendre à un arrêt sans avoir fait de réservation. Le TaxiBus ne prend à son bord que les usagers ayant réservé leur transport.

3 options s'offrent à vous (tarifs sur présentation de la carte étudiante) :

1. Payez la somme de 5 \$ par transport (en argent comptant)
2. Achetez un livret de 10 coupons prépayés pour 50 \$
3. Achetez une carte valide 30 jours pour 120 \$ (autant de transports que vous le souhaitez)



Le service est disponible 7 jours sur 7, à l'exception du 25 décembre et du 1er janvier.

- Horaire du lundi au vendredi : 6 h 00 à 00 h 10

- Horaire du samedi : 7 h 30 à 00 h 10

- Horaire du dimanche : 7 h 30 à 17 h 40

Pour se procurer un livret de coupon ou une carte de membre, vous pouvez appeler au bureau de la répartition ou encore vous présenter en personne au bureau de TaxiBus (59 rue Monfette, porte 4) avec en main une pièce d'identité valide.

Étapes à suivre

1

Assurez-vous d'être membre Taxibus et d'avoir votre numéro de membre. Pour [devenir membre TaxiBus](#), c'est simple et gratuit.

2

Repérer les numéros d'arrêts des points de départ et de destination

Consultez la [carte des arrêts TaxiBus](#), format papier ou Web.

3

Choisir l'heure idéale du déplacement

Choisissez l'heure de départ ou l'heure d'arrivée avec les options « Partir vers » ou « Arriver avant ».

4

Réserver son transport le plus tôt possible

Réservez sur le site Web de Vecto, l'application Vecto ou encore, en appelant au [819-752-4549](tel:819-752-4549). Vous pouvez réserver jusqu'à 45 minutes avant votre départ. Pour un fonctionnement optimal, réservez au moins 2 heures avant. Vous pouvez réserver plusieurs déplacements d'un coup.

Personne handicapée? Besoin du coffre arrière? Mentionnez-le.

5

Se rendre à l'arrêt de départ au moins 5 minutes avant l'heure prévue

Avec votre monnaie (montant exact) ou le billet/laissez-passer prépayé. Un délai d'attente moyen de 15 minutes après l'heure de départ prévue peut survenir à l'occasion. Au moment des heures de pointe, ce délai pourrait excéder le 15 minutes d'attente.

6

Embarquer dans le véhicule TaxiBus

Indiquez votre numéro de membre au chauffeur et payez le déplacement. Ne donnez aucun pourboire.

Réservez vos déplacements en ligne dès maintenant!

Découvrez l'application Vecto pour vos déplacements intelligents à Victo. L'application est disponible sur App Store et Google Play.

Pour avoir plus d'information sur le fonctionnement, les coûts et l'horaire du TaxiBus, contactez :

TaxiBus Victoriaville

59, rue Monfette, bureau 102 (porte numéro 4)

Victoriaville (Québec) G6P 1J8

819-752-4549

<https://www.victoriaville.ca/page/139/taxibus.aspx>

Bicyclette, covoiturage, autocar, location d'une voiture et taxi

Les Vélos du pavillon central et de l'école nationale du meuble et de l'ébénisterie (ENME)

Directement sur ces deux pavillons du Cégep de Victoriaville (pavillon central et ENME), il est possible de louer un vélo pour une courte durée (environ 1 heure).

La bicyclette : Quand le temps le permet, le vélo est un très bon moyen de déplacement. Victoriaville possède un réseau constitué de pistes cyclables et multifonctionnelles, de bandes cyclables et de chaussées désignées d'une longueur de 58 kilomètres!

parlineairebf.com

routeverte.com/rv

Le prêt de vélo en ville : Si vous n'avez pas de bicyclette, il est possible d'en louer gratuitement en présentant deux cartes d'identité et un dépôt de 10\$ (en argent comptant) qui vous sera remis lors du retour du vélo. Le service de vélos communautaires est disponible à partir de deux points de services : au Vélogare du Grand-Tronc et au Centre de location du réservoir Beaudet.

www.victoriaville.ca/page/199/velos-communautaires.aspx

Le covoiturage : Parmi les options pour se déplacer à moindre prix, mentionnons le covoiturage au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Vous pouvez parcourir des sites de covoiturage comme

- <https://www.amigoexpress.com/>
- <https://www.regionvictoriaville.com/page/1119/municar.aspx>

Trouver des groupes ou des pages Facebook de covoiturage en inscrivant des mots-clés, par exemple : « covoiturage Victoriaville Montréal », « covoiturage Victoriaville Trois-Rivières » ou « covoiturage Centre-du-Québec ».

L'autocar : Si vous désirez voyager entre différentes villes, l'autocar est un moyen efficace. Il y a entre autres les compagnies Terminus Victoriaville (voir leur page Facebook) et Orléans Express qui desservent plusieurs villes au Québec.

<https://www.orleansexpress.com/fr/destination-bus/autobus-victoriaville/>

La location d'une voiture : Budget, Discount et Location Sauvageau sont des entreprises de location de voiture présente à Victoriaville. L'âge minimal requis pour louer une voiture est de 21 ans. Avant de louer une voiture, informez-vous auprès de la compagnie combien de kilométrage vous avez droit et si vous pouvez aller à l'extérieur du Québec et du Canada avec la voiture (si vous comptez voyager).

<https://www.budget.ca/fr/home>

<https://www.enterprise.ca/fr/location-voiture/discount-car.html>

<https://www.sauvageau.qc.ca/>

Le taxi reste une autre option pour se déplacer de façon sécuritaire, mais c'est plus dispendieux. Il y a un montant de base pour tout déplacement auquel s'ajoute un montant pour chaque kilomètre parcouru. La compagnie de taxi à Victoriaville est Taxi Vétérans. Le service est disponible en tout temps.

Taxi Vétérans

381, rue Gamache

Victoriaville (Québec) G6P 3T3

Téléphone : 819 752-2222

Site web :

<https://www.taxiveterans.com/#:~:text=Passez%20nous%20voir%20au%20bureau%20de%20Taxi%20V%C3%A9t%C3%A9rans,procurer%20%21%20%C3%80%20bien%C3%B4t%20%C3%A0%20nos%20bureaux%20%21>

Se nourrir

Meilleurs endroits où vous procurer ce dont vous avez besoin

Vous pouvez acheter de la nourriture dans les grandes chaînes d'alimentation, les petits commerces, les dépanneurs et les marchés publics. Les enseignes SUPER C, IGA, MAXI, et MÉTRO sont les grands marchés d'alimentation de Victoriaville. Attention ! Ne faites pas votre marché dans un dépanneur. Un dépanneur est une petite épicerie généralement ouverte jusqu'à 23 h. C'est pratique, mais c'est très cher.

Supermarché (aussi appelé épicerie)

Une *épicerie* est un commerce de détail de denrées alimentaires, mais qui distribue également une diversité de produits (soin pour le corps, produits ménagers, etc.)



Dépanneur

C'est un petit magasin offrant des articles de nécessité quotidienne (cependant plus coûteux qu'en épicerie) et ouvert plus tard parfois 24h. Il s'agit en fait d'un commerce de proximité, c'est une petite épicerie de quartier ouverte tard le soir. Il y en a quasiment à chaque coin de rue.



Dollarama et Escomptes Lecompte

Ce sont des magasins proposant un vaste éventail de produits de consommation courante (cannages, pâtes alimentaires, biscuits, breuvages, bref des aliments non périssables, etc.), de marchandises générales (articles de cuisine, matériel scolaire, articles d'hygiène, produits ménagers, décoration, etc.).



Dépannage alimentaire au Cégep (local C-S13)

Service de dépannage alimentaire **gratuit** et **confidentiel**. Il s'adresse aux élèves dans le besoin vivant en appartement ou en résidence. Ce service est disponible seulement pour les élèves à la formation régulière : DEP ou DEC.

Pour plus d'information :

Catherine Lemay

Téléphone cellulaire : 819 460-0328

819-460-0328, poste 2312
Courriel : lemay.catherine@cegepvicto.ca

Amélie Voyer

Téléphone cellulaire : 819-302-9272
Par MIO, Teams, courriel et texto
voyer.amelie@cegepvicto.ca

Free go

Situé au sous-sol du pavillon central et à l'INAB, le Free Go a pour objectif de sensibiliser au gaspillage alimentaire. C'est une zone de partage où tu peux prendre et laisser des aliments (fruits, légumes, pain et dérivés).

free-go@cegepvicto.ca



Vous pouvez également les suivre sur la page Facebook : La cuisine anti-gaspi :



S'habiller selon le climat

Il faut savoir que le Québec recèle quatre saisons distinctes : l'été, l'automne, l'hiver et le printemps.

Il faut s'habiller adéquatement pour chaque période de l'année. Pour cela, il est nécessaire de consulter les conditions météorologiques très régulièrement puisque la température est parfois très changeante.

Pour ce faire, vous pouvez regarder le site de Météo Média : meteomedia.com

Table climatique de Victoriaville

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	-11.7	-9.8	-3.7	4.3	11.5	16.3	19.4	17.9	12.9	6.9	0.4	-8.2
Température minimale moyenne (°C)	-17	-15.4	-8.9	-0.9	5.3	10.4	13.5	12.2	7.4	2	-3.4	-12.8
Température maximale (°C)	-6.3	-4.2	1.6	9.6	17.7	22.3	25.3	23.6	18.4	11.9	4.3	-3.6

En hiver, utilisez la technique des « pelures d'oignon » pour rester au chaud et au sec! C'est-à-dire habillez-vous avec plusieurs couches de façon à pouvoir enlever des vêtements si vous avez chaud et

d'en rajouter si vous avez froid.

Il y a plusieurs magasins où vous pouvez trouver des vêtements adéquats pour les différentes saisons.

Il y a 2 centres commerciaux non loin du Cégep, un centre-ville et quelques magasins où vous pourrez trouver des vêtements à bas prix.

- **La Grande Place des Bois-Francis** (centre commercial) : 1111, boulevard Jutras Est, Victoriaville
- **Le Centre de Victoriaville** (centre commercial) : 405, boulevard Jutras Est, Victoriaville (ex : Aubainerie)
- **Quartier Notre-Dame** (le centre-ville) regroupe plusieurs types de commerces comme des boutiques, des restaurants, des cafés, une salle de spectacle, etc. : Rue Notre-Dame Est, Victoriaville

Organismes et magasins où vous trouverez pratiquement de tout usagé et à bas prix (vêtements et articles de sport, etc.).

- **La Friperie du Cégep « La Frip' »** : Dans la salle de regroupement du Cégep. Vous pouvez les suivre sur Facebook :



- **Le Support** : 98 rue Boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, Site web : <https://www.lesupport.org/>
- **Recyclovesto** : 19, rue Onil coin Rousseau, Victoriaville, Site web : <https://www.recyclovesto.ca/>
- **La Friperie chic** : 257, rue Notre-Dame Est, Victoriaville

Se meubler

Si vous avez besoin de vous meubler, sachez qu'il existe différents endroits à Victoriaville.

Magasins grande surface où vous trouverez tout ce dont vous avez besoin à prix concurrentiel. Par exemple : Canadian Tire et Walmart



Organismes où vous trouverez pratiquement de tout usagé et à bas prix (meubles, électroménagers et articles de cuisine).

- **Le Support** : 98 rue Boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, Site web : <https://www.lesupport.org/>
- **Recyclomeuble** : 19, rue Onil coin Rousseau, Victoriaville, Site web : <https://www.recyclovesto.ca/>

Téléphonie et Internet

Les services de télécommunication coutent cher au Québec. Le Canada est parmi les pays où les données

mobiles sont les plus chères dans le monde. Il est donc important de comparer les offres et d'identifier ses besoins. Sur le site hellosafe.ca, vous pourrez comparer les offres et les forfaits des principaux fournisseurs. Prenez note qu'il est possible d'économiser en combinant les services. Les sous-traitants et les filiales offrent souvent de meilleurs prix, mais le service à la clientèle est parfois de moindre qualité.

Pour la téléphonie mobile ou résidentielle, ainsi que l'Internet, les principaux opérateurs sont :

- *Vidéotron*
- *Bell Mobilité*
- *Rogers*
- *Virgin Plus*
- *Ebox*

Pour la téléphonie et l'internet mobile uniquement :

- *Fido*
- *Koodo mobile*
- *Solo Mobile*
- *Telus Mobility*

Argent et paiement

Ouvrir un compte bancaire

Si vous désirez vous ouvrir un compte bancaire au Québec, il y a plusieurs institutions avec qui vous pourrez traiter comme les banques à charte (Banque de Montréal, Banque Nationale, etc.) et les caisses populaires du Mouvement coopératif Desjardins.

Attention : pour ouvrir un compte, il faut vous présenter en personne à la caisse ou à la banque. Vous devez avoir une pièce d'identification (passeport), votre permis d'études, une lettre attestant que vous êtes inscrit dans un cégep et une preuve d'adresse au Québec.

Payer comptant, par carte de débit ou par carte de crédit

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien. Le Canada émet des dollars par le biais de billets de papier de 5, 10, 20, 50, 100 \$ et de pièces de monnaie de 5 ¢, 10 ¢, 25 ¢, 1 \$ et 2 \$.

Attention : Vérifiez bien le taux de change de votre monnaie, surtout durant les premières semaines.

<https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises/>

La carte de débit est une carte magnétique et à puce qui permet d'effectuer les transactions bancaires suivantes : les dépôts, les retraits et virements à un guichet automatique. Cette carte permet de payer vos achats chez la plupart des commerçants. Le montant d'achat est alors déduit immédiatement de votre compte bancaire. Vous pouvez vous procurer cette carte, sur demande, dans votre institution bancaire.

Vérifiez bien les frais d'administration relatifs à chaque transaction de votre institution afin de choisir le type de compte qui vous conviendra le mieux. Procurez-vous un forfait pour vos transactions. Vous pouvez régler vos factures directement d'un guichet automatique ou sur Internet. Les frais y sont moins élevés.

La carte de crédit est une carte magnétique et à puce qui vous permet d'effectuer des achats et de payer plus tard. Les institutions financières, les magasins et les compagnies pétrolières offrent une grande variété de cartes de crédit. La limite de crédit varie entre 500 \$ et 10 000 \$. À éviter si vous n'êtes pas capables de payer la totalité du solde à l'échéance, car les taux d'intérêt sont très élevés et varient entre 12 % et 27 % !

Attention : À éviter si vous n'êtes pas capables de payer la totalité du solde de la carte de crédit, car les taux d'intérêt peuvent être élevés!

Taxes et pourboire

La majorité des produits que vous achetez sont taxables. Vous devez donc ajouter, au prix de vente indiqué, la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, plus la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9,975 %. Pour certains produits et services, ces taxes ne s'appliquent pas (par exemple, les produits alimentaires non transformés comme les fruits et légumes).

Pour savoir ce qui est taxable et ce qui ne l'est pas : www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/biens-et-services-taxables-detaxes-ou-exoneres/

Attention : Quand vous prévoyez acheter quelque chose, calculez toujours les taxes (14.9975 %). Cela vous donne le prix réel de la marchandise. Par exemple, un vêtement annoncé dans un magasin à 19,99 \$ vous coûtera réellement 22.98 \$.

Au Québec, le pourboire est donné en guise de remerciement selon la qualité du service et n'est pas inclus dans l'addition. Il est de mise de laisser environ 15 % avant les taxes. Au restaurant et dans les bars, le service n'est pas compris dans le prix. On laisse aussi un pourboire d'à peu près 10 % aux coiffeurs, aux livreurs à domicile, aux chauffeurs de taxi, etc.

Santé

Notez bien que pour **tous les services concernant vos soins de santé** (hôpitaux, cliniques médicales, prescription de médicaments, C.L.S.C.) vous devez avoir en main votre **carte d'assurance maladie ou d'assurance privée**.

9-1-1

En cas de problèmes ou de besoin urgent qui demande une intervention rapide des policiers, ambulanciers, pompiers, etc. Composez le 9-1-1. C'est un numéro d'appel d'urgence nord-américain.

8-1-1

Info-Santé 8-1-1 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel qui vous permet de joindre rapidement du personnel infirmier ou intervenant social en cas de problème de santé **non urgent**. **Ils peuvent aussi vous guider pour avoir un rendez-vous pour les individus sans médecin de famille.**

Hôpital

La salle d'urgence de **l'Hôtel Dieu d'Arthabaska** est ouverte **24 h sur 24, 7 jours sur 7**. L'attente avant de voir un médecin peut être longue et dépendra du degré d'urgence de votre situation.

- **Hôtel-Dieu d'Arthabaska**

5, rue des Hospitalières, Victoriaville

819 357-2030

Cliniques médicales

Lieux où sont regroupés plusieurs médecins omnipraticiens et où sont offerts les soins médicaux d'urgence mineure ainsi que des suivis de santé.

- **Clinique médicale (privée) Option MD (\$\$)**

62, boulevard Labbé Sud, Victoriaville
819 751-1515

Pharmacie

Commerce où l'on vend des médicaments avec ou sans ordonnance d'un médecin et où l'on peut aussi se procurer divers produits destinés aux soins du corps, des produits ménagers, etc.

Près du campus:

- **Pharmacie Brunet**

141, rue Notre-Dame Est, Victoriaville
819 752-4554



- **Pharmacie Pharmaprix**

1111, boulevard Jutras Est, Victoriaville
819 357-4748



- **Pharmacie Jean Coutu**

353, boul. des Bois-Francis Sud, Victoriaville
819 752-5432



7, rue Notre-Dame Est, Victoriaville
819 752-7900

Autres pharmacies :

- **Pharmacie Familiprix**

96, rue Saint-Dominique, Victoriaville
819 758-8283



898, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville
819 357-8213

- **Pharmacie Uniprix**

7, rue de l'Aqueduc, Victoriaville
819 604-7744



- **Accès Pharma – Pharmacie chez Walmart,**
100 boulevard Arthabaska Ouest, Victoriaville
819 758-5727



Infirmières en santé préventive au Cégep de Victoriaville

Les élèves du Cégep peuvent aussi bénéficier des services d'une infirmière en santé préventive. Voici ce qui est offert par le service :

- Dépistage ITSS (chlamydia, gonorrhée, VIH, hépatite, etc.)
- Contraception / Planning
- Test de grossesse
- Pilule du lendemain
- Distribution de condoms gratuits
- Information
- Référence au CLSC au besoin
- Écoute et support

Alexandra Caron et Nathalie Bourgea, Local C-S11-B

Disponible tous les lundis de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h.

Vous devez prendre rendez-vous par MIO.

Pour plus d'informations sur les services de santé préventive, veuillez consulter l'adresse suivante :

<https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/sante-preventive/>

Garderie et école

Si vous avez des enfants de moins de 5 ans, vous pouvez dès maintenant l'inscrire/le mettre sur liste d'attente pour une place en garderie en consultant le site web, [La Place 0-5](#). Notez que les places en garderie peuvent être rares et qu'il est fortement suggéré de s'y prendre à l'avance pour trouver une place. Un autre bon point de départ est le site [Ma Garderie](#), où on trouve plusieurs informations et une liste des offres de garderie.

Il existe 5 types de services de garde, selon vos besoins familiaux :

- Centre de la petite enfance (CPE) : service de garde en installation subventionné directement par le gouvernement du Québec.
- Garderie : Service de garde en installation, peut être privé ou à but non lucratif ;
- Service de garde en milieu familial : Service de garde à petite échelle, établi dans une maison privée, et pouvant être accrédité ou non par un CPE et/ou un bureau coordonnateur ;
- Gardien(ne) à domicile : Personne se déplaçant au domicile des parents pour prendre soin de l'enfant (nounou, baby-sitter, etc.) ;
- Halte-garderie : Garderie pour besoins occasionnels, jardin d'enfants.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement, les coûts et l'inscription à un service de garde :

Santé mentale

Intervention psychosociale – gratuit et confidentiel

Services offerts : consultation individuelle, accueil, écoute, référence et accompagnement. Le service s'adresse aux élèves vivants des difficultés d'ordre personnelles, familiales, relationnelles et toutes autres préoccupations.

Vous pouvez rencontrer les intervenantes du Cégep avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 16 h 00 au local C-S13. Vous pouvez aussi les contacter par téléphone ou par courriel.

Catherine Lemay, intervenante :

Téléphone de bureau : 819 758-6401, poste 2312

Téléphone cellulaire : 819-460-0328

Courriel : lemay.catherine@cegepvicto.ca

Amélie Voyer, intervenante

Téléphone cellulaire : 819-302-9272

Par MIO, Teams, courriel et texto

voyer.amelie@cegepvicto.ca

Sonia Hébert, intervenante :

Téléphone de bureau : 819 758-6401, poste 2311

Téléphone cellulaire : 819 350-8371

Courriel : hebert.sonia@cegepvicto.ca

Pour plus d'informations sur les services psychosociaux, veuillez consulter l'adresse suivante :

<https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/intervention-psychosociale/>

Religion, spiritualité et lieux de culte

Églises Catholiques :

Église Sainte Victoire, 99, rue Notre Dame Ouest, Victoriaville

Église Saint Christophe D'Arthabaska, 40, rue Laurier Ouest, Victoriaville

Églises, lieu de culte, Spiritualité :

Église Amour et Vie (pentecôtiste), 34, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville

Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, 1221, boulevard Jutras Est, Victoriaville

Assemblée évangélique Arthabaska, 13, rue Belleau, Victoriaville

Salle du Royaume des Témoins de Jéhovah, 49, rang Allard, Victoriaville

Centre Emmaüs des Bois-Francis, 71, rue Saint-Louis, Victoriaville

Centre culturel islamique de Victoriaville, 361 rue Notre-Dame Est, bureau 6, Victoriaville

Chapitre 4 | Information sur les études

Calendriers scolaires

L'année scolaire comporte trois sessions : automne, hiver et été. Les sessions d'automne et d'hiver sont obligatoires pour tous les programmes et représentent chacune 15 semaines échelonnées sur 17 semaines de calendrier. Pour la session d'été, celle-ci est applicable à quelques programmes, comme aux programmes techniques en gestion et technologies d'entreprise agricole et en technologie du génie électrique. Elle dure respectivement 12 et environ 7 semaines.

Chacune des sessions d'automne et d'hiver comporte une semaine de relâche*, normalement en octobre et en mars, pendant laquelle il n'y a pas de cours et une semaine d'examens en décembre et en mai.

Les examens s'effectuent habituellement pendant la session et durant la semaine d'examens.

***Attention** : La semaine de relâche doit être consacrée à mener à terme vos travaux ou à prendre de l'avance dans vos études.

Notez que le calendrier peut être rallongé en raison d'imprévus hors du contrôle du Cégep de Victoriaville (par exemple : élections, tempêtes, etc.). Il est fortement recommandé aux étudiants de ne prendre aucun engagement (ex. : emploi, voyage, etc.) avant le 25 décembre et le 1^{er} juin de chaque année.

Pour consulter le calendrier annuel, visitez le lien suivant : <https://www.cegepvicto.ca/elevs-actuels/services-eleve/calendriers-scolaires/>

Aides pédagogiques individuels (API)

Les aides pédagogiques individuels, que l'on appelle communément les API, sont des personnes-ressources pour vous aider dans votre cheminement pédagogique au Cégep.

Ils interviennent notamment dans les étapes suivantes :

- Aide à l'apprentissage;
- Détermination d'une charge de travail adaptée aux capacités de l'élève;
- Évaluation des possibilités de succès ou d'échec et explication des conséquences éventuelles sur le cheminement personnel;
- Réaménagement du cheminement scolaire à la suite d'échecs, d'annulations, d'un changement de programme ou d'une absence prolongée;
- Arrêt des cours en raison d'un problème de santé;
- Établissement du choix de cours et modification d'horaire;
- Changement de programme;
- Annulation d'inscription ou de cours ou désistement complet;
- Meilleure compréhension du régime pédagogique;

- Meilleure connaissance des ressources disponibles au Cégep;
- Demande d'équivalence, de dispense et de substitution;

Qui est votre API ?

Marc-André Martineau-Veilleux, aide pédagogique individuel

Local : C-102 au pavillon central et local A-102-1 à l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Victoriaville

Tél. 819 758-6401, poste 2446

Courriel : martineau-veilleux.marc-andre@cegepvicto.ca

Responsable de tous les étudiant(e)s internationaux du Campus de Victoriaville et du Campus de Montréal

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/aides-pedagogiques-individuels/>

Services aux étudiants

Les services aux étudiants sont expliqués dans le [Guide étudiant](#). Il est fortement recommandé d'en prendre connaissance. Vous y trouverez les informations concernant l'association étudiante, la carte étudiante, le casier, le centre d'aide en français, les frais relatifs aux études, les services adaptés et bien plus encore.

Plateformes

Portail du Cégep Omnivox

L'environnement numérique d'études Omnivox rassemble en un point d'accès centralisé et personnalisé une plateforme d'apprentissage et différents services et informations utiles au parcours étudiant au Cégep de Victoriaville. Vous y trouverez notamment :

- Votre boîte courriel MIO (qui vous permet de joindre les enseignements, le personnel et les étudiants du Cégep);
- Le service « Casiers »;
- Votre horaire et le service de modification d'horaire;
- Votre horaire d'examen;
- L'actualité et les messages du Cégep;
- Le calendrier des événements du Cégep;
- Votre choix de cours;
- Votre cheminement scolaire;
- Vos documents (relevés d'impôt, attestation de fréquentation scolaire, etc.);
- Votre état de compte;
- Les dates butoirs importantes;
- Le service de changement d'adresse;
- La réinitialisation de votre mot de passe;

- Les nouveaux documents disponibles.

Important : Consultez régulièrement le portail, c'est votre responsabilité!

Pour créer votre compte Omnivox

- Allez sur cegepvicto.omnivox.ca
- Dans la section ÉTUDIANTS, cliquez sur Première utilisation (*veuillez prendre note que vos coordonnées seront partagées avec la Fondation du Cégep de Victoriaville*)
- Entrez les informations demandées : le code de sécurité dans la zone de texte, votre numéro de demande d'admission (DA) de 7 chiffres (que vous trouverez à votre Dossier personnel au SRACQ), votre code permanent et votre date de naissance
- Cliquez sur VALIDER
- Par la suite, vous allez pouvoir choisir votre mot de passe et vos questions secrètes

Vous pouvez également télécharger l'application mobile d'Omnivox avec l'App Store et Google Play!

Léa et Teams

Léa et Teams ont une utilité semblable. Les professeurs ont le choix d'utiliser celle qu'ils préfèrent ou les deux.

Sur Léa, vous allez pouvoir entre autres retrouver des documents, des évaluations et des notes de vos professeurs. Il est également possible de remettre des travaux. Il n'y a pas de procédure particulière pour accéder à Léa puisqu'elle fait partie d'Omnivox.

Sur Teams, vous allez pouvoir retrouver des équipes dans lesquelles les professeurs peuvent déposer des documents. Il est également possible de contacter une personne, soit un(e) élève ou un membre du personnel. La communication peut se faire par écrit ou par appel.



À noter que certains enseignant(e)s peuvent utiliser la plateforme Moodle.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le Carrefour Technopédagogique :

Peggy Ouellette, agente de soutien administratif, Local C-206, Tél. : 819 758-6401, poste 2222

Site internet : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/carrefour-technopedagogique/>

Paiement des droits de scolarité et des autres frais

Avant votre arrivée au Québec, **vous devez avoir payé tous les frais associés à votre dossier** sur Omnivox, ce qui vous permet de faire votre choix de cours dans votre pays d'origine.

Attention : Sur Omnivox, à distance, seule la carte de crédit est acceptée comme mode de paiement. Vous pouvez payer à partir du site Internet à l'adresse suivante : <https://cegepvicto.omnivox.ca/> - Centre de paiement. Vous devez payer chaque facture au complet via cette plate-forme (vous ne pourrez pas fractionner les paiements).

Sur place, vous allez pouvoir payer les frais de chaque session en argent comptant, par carte de débit ou de crédit ou par chèque en devise canadienne au Bureau d'admission au C-109 ou au Bureau de l'international au C-102A.

Les droits d'inscription, les autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante sont payables au moment de l'inscription (choix de cours) ou lorsqu'un service supplémentaire est requis. Le défaut de paiement entraîne l'annulation de l'inscription aux cours ou la cessation du service supplémentaire.

Étant donné que les frais de scolarité peuvent varier, nous vous conseillons de vous diriger vers le site internet suivant pour en connaître davantage : <https://www.cegepvicto.ca/futurs-eleves/eleves-internationaux/processus-dadmission/#frais>

Informations complémentaires

Des frais supplémentaires reliés à des cours spécifiques ou à un programme doivent être acquittés sur Omnivox au module *Centre de paiement* dès la facturation.

Modalités relatives à la perception

Les droits d'inscription, les autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante sont payables au moment de l'inscription (choix de cours) ou lorsqu'un service supplémentaire est requis. Le défaut de paiement entraîne l'annulation de l'inscription aux cours ou la cessation du service supplémentaire.

Le paiement des droits peut se faire sur le portail Omnivox, module *Centre de paiement*, par carte de crédit, à l'adresse suivante : <https://cegepvicto.omnivox.ca/>.

ou

Au bureau d'admission, local C-109, au Bureau de l'international, local C-102A ou au secrétariat de l'École du meuble et de l'ébénisterie, campus de Victoriaville, local A-102 :

- Par chèque à l'ordre du Cégep de Victoriaville;
- En argent;
- Par carte de débit;
- Par carte de crédit.

Frais d'administration pour services supplémentaires ou pénalités

Préambule

Le règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription, les droits afférents aux services d'enseignement et les droits de toute autre nature exigibles aux étudiants a été adopté en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et des règlements du gouvernement. Il vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au collège pour fin d'enseignement. Il vise également à responsabiliser les élèves dans l'utilisation modérée des services.

Services concernés et tarification

Il y a des frais d'administration à acquitter par les élèves pour certains services supplémentaires ou pénalités.

Modalités de perception et de remboursement

- Les élèves qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts au moment de l'utilisation du service.
- Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente **ne sont pas remboursables**.

Admission et inscription

L'admission confirme que vous avez été admis dans un programme d'études et vous permet de faire vos démarches pour obtenir les documents légaux (CAQ, permis d'études, etc.).

L'inscription consiste à choisir les activités de formation (cours et stages) que vous ferez durant une session. Vous devez vous inscrire, payer les frais d'inscription et les droits de scolarité (s'il y a lieu) avant chaque session pour continuer votre programme d'études. Avant d'arriver au Québec pour votre première session, vous devez déjà avoir fait votre choix de cours. Pour les sessions suivantes, vous recevrez un MIO pour vous avertir du moment pour vous inscrire.

Modification et abandon de cours

Si vous désirez modifier votre horaire, vous pouvez le faire sur Omnivox au coût de 20 \$/modification ou avec votre aide pédagogique individuelle (API) au coût de 25 \$/modification.

Pour abandonner un ou plusieurs cours, vous devez obligatoirement passer par votre API sans frais.

La date de désinscription sans mention au bulletin pour la session d'automne est le **19 septembre à 16 h**. Pour la session d'hiver, la date de désinscription sans mention au bulletin est le **14 février à 16 h**.

Les dates d'abandon de cours sans échec, mais entraînant une mention au bulletin sont à venir au cours des prochaines semaines.

Rappel : Vous devez en tout temps rester avec un **statut d'étudiant à temps complet** durant les sessions d'automne et d'hiver. Lorsque vous abandonnez un cours et que votre nombre total d'heures en classe devient inférieur à 180 heures pour la session, vous perdez votre statut d'étudiant à temps complet. Une annulation de cours pourrait allonger la durée de votre parcours scolaire. Vous aurez alors à renouveler et prolonger vos documents (permis d'études et de travail, CAQ).

Système de notation et évaluation des apprentissages

Le système de notation au Cégep de Victoriaville est sur 100. La note de passage est de 60/100. Vous devez donc avoir minimalement 60% pour réussir un cours. Si vous avez en dessous de la note minimale, une mention « Échec » sera émise.

Il est possible de demander une révision de note pour une évaluation lorsque la note est proche de la note de passage, mais il n'y a pas de reprise d'évaluation.

Notez qu'il y a des cours préalables à d'autres cours. Il faut donc avoir réussi ces cours pour pouvoir suivre les prochains cours. **Dès que vous avez un échec, nous vous recommandons fortement d'aller consulter votre API (Aide pédagogique individuel). Celui-ci pourra vous prodiguer des conseils.**

Poursuite des études en cas d'échec

La réussite des cours à chacune des sessions est une condition essentielle à la poursuite des études. Le règlement relatif à l'admission aux programmes d'études du Cégep de Victoriaville prévoit la non-réadmission de l'étudiante ou de l'étudiant qui a échoué la moitié, ou plus, des unités des cours auxquels elle ou il s'était inscrit durant deux sessions consécutives.

Pour prévenir une telle éventualité, dès qu'une personne étudiante échoue la moitié, ou plus, des unités de cours à une session donnée, la réadmission devient conditionnelle à la session suivante. De plus, la personne étudiante signe un contrat qui l'engage à s'impliquer davantage dans ses études et un suivi pédagogique lui est offert.

La personne étudiante qui a connu plusieurs échecs dans les cours de formation spécifique d'un programme peut se voir refuser l'accès à ce programme par le Cégep. Notez que les échecs dans les cours pourraient entraîner une prolongation de votre parcours scolaire. Vous aurez alors à renouveler et prolonger vos documents (permis d'études et de travail, CAQ).

Statut d'étudiant : Temps plein et temps partiel

Avoir un statut d'étudiant à temps plein consiste à avoir au minimum 180 heures en classe chaque session. Si vous avez moins de 180 heures à une session, vous tombez automatiquement avec un statut d'étudiant à temps partiel. Par exemple, si vous avez quatre cours, mais qui totalisent moins de 180 heures, vous êtes considéré comme étudiant à temps partiel.

Calculer le nombre d'heures en classe par cours

La pondération des cours se fait en un nombre d'heures de théorie (T), de laboratoire (L) et personnelles (P) par semaine. Sur les grilles de cours, vous allez donc retrouver pour chaque cours trois chiffres représentant chacun le nombre d'heures accordé pour T, L et P.

Les deux premiers chiffres (T et L) additionnés donnent le nombre d'heures en classe tandis que le troisième chiffre (P) représente le nombre d'heures à faire par vous-mêmes (études, lectures, travaux, etc.). Pour calculer le nombre d'heures en classe durant une session pour un cours, il faut additionner T et L et le multiplier par le nombre de semaines de cours dans une session (15 semaines).

Par exemple, un cours x a une pondération de 2-1-3. Il y a donc 2 heures de théorie, 1 heure de laboratoire et 3 heures personnelles par semaine. En additionnant, 2 + 1, ça va vous donner le nombre d'heures en classe par semaine et, en le multipliant par 15 semaines, le nombre d'heures en classe pour la session :

$(2+1) \times 15 = 45$. Ce cours vaut 45 heures en classe.

Attention : En tant qu'étudiant international, vous devez OBLIGATOIREMENT rester avec un statut d'étudiant à temps plein durant les sessions d'automne et d'hiver en vertu des lois de l'immigration. Dans le cas contraire, vous perdez les droits d'étudier et de travailler et l'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers (si vous en avez une).

Pour toutes questions, contactez votre API :

Marc-André Martineau-Veilleux, aide pédagogique individuel

Local : C-102 au pavillon central et local A-102-1 à l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Victoriaville

Tél. 819 758-6401, poste 2446

Courriel : martineau-veilleux.marc-andre@cegepvicto.ca

Responsable de tous les étudiant(e)s internationaux du Campus de Victoriaville et du Campus de Montréal

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/aides-pedagogiques-individuels/>

Calendrier scolaire

Les calendriers scolaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/calendriers-scolaires/>

Carte étudiante

Pour faire émettre la carte étudiante numérique, vous devez nous faire parvenir une photo (aucune grimace, aucun chapeau ou accessoire ne sera accepté).

- Si vous avez déjà fourni une photo, vous aurez votre carte numérique dans les 24 h ouvrables.
- Dès que votre choix de cours est fait, vous pouvez nous envoyer votre photo par le module Omnivox du Portail du Cégep, section Mes Services Omnivox, Dossier personnel. Des informations techniques seront alors disponibles.
- Pour l'élève qui ne possède pas de téléphone intelligent, une version plastifiée est disponible.

Utilisation de la carte étudiante

La carte étudiante numérique sera disponible dans la zone service dès l'approbation de votre photo sur Omnivox. Votre carte étudiante est accessible à partir de votre téléphone intelligent, et ce, grâce à l'application mobile Omnivox que vous devez télécharger sur Apple Store ou Play Store. Vous pourrez l'utiliser lorsque vous vous présentez dans les différents comptoirs d'accueil du Collège afin de vous identifier et recevoir les services.

Voici un exemple de la carte numérique :



Dans le bandeau vert du bas de la carte, l'heure est en perpétuel mouvement. Le mouvement de l'heure vous confirme la validité de celle-ci.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau d'admission au 819 758-6401, poste 2478 ou par courriel à admission.cegep@cegepvicto.ca :

La carte étudiante vous servira entre autres à la bibliothèque et au Pavillon d'activités physiques (P.A.P.). En cas de perte, des frais seront facturés pour l'émission d'une autre carte étudiante.

Casier

Directives

L'élève peut réserver un casier pour l'année scolaire à partir de *Omnivox*, module *Casiers*. Avant d'en faire la réservation, il est conseillé d'aller vérifier son emplacement et de faire l'essai du cadenas, car une fois sélectionné, celui-ci apparaît sur l'horaire de l'élève et le choix ne peut plus être annulé. L'élève doit utiliser **UNIQUEMENT** ce casier et y apposer son cadenas le plus tôt possible. S'il est déjà occupé par une autre personne, il doit en informer le préposé à la sécurité; des dispositions seront prises afin de le rendre disponible. **EN AUCUN CAS**, l'élève ne doit prendre un autre casier. Advenant le cas où ce règlement ne serait pas respecté, son cadenas pourrait être coupé et son casier vidé.

Tous les casiers sont à **usage individuel**, sauf l'aile J (résidence), réservée aux élèves en Soins infirmiers, dans laquelle quelques casiers peuvent être occupés par deux élèves.

Pour faire la réservation d'un second casier, l'élève doit communiquer avec le bureau d'admission par courriel à admission.cegep@cegepvicto.ca.

CIFIT

Pour les élèves au Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT), c'est Steve Marcotte, magasinier (poste téléphonique 2811, marcotte.steve@cegepvicto.ca) qui te donnera un numéro de casier au CIFIT lors de ton premier cours.

Libération

Pour ceux et celles qui ne reviennent pas à la session « Hiver », vous devez libérer votre casier avant la fin du mois de décembre.



Prenez note que tous les casiers doivent être libérés avant la fin du mois de mai.

Renseignements personnels

Le Cégep doit agir conformément à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En conséquence :

Les renseignements personnels que le Cégep recueille auprès des étudiantes et des étudiants de même que les renseignements qu'il consigne par la suite à leur dossier sont confidentiels. Tel est le cas par exemple de l'adresse, du numéro de téléphone, de la date de naissance, de l'inscription à un programme ou à un cours et des résultats scolaires.

- Le Cégep utilise ces renseignements pour la gestion des études; seul a accès à ces renseignements le personnel qui, dans l'exercice de ses fonctions, est affecté au traitement des dossiers. À des fins exclusivement administratives, le Cégep transmet à d'autres unités comme la bibliothèque, les Services administratifs, le Service des affaires étudiantes, certains renseignements nécessaires à leur communication avec les étudiantes et les étudiants dans le cadre de leurs attributions;
- Sauf dans les cas d'exception expressément prévus par la Loi, seule la personne concernée par les renseignements personnels détenus par le Cégep a le droit d'en recevoir communication et d'en demander la rectification; le Cégep ne peut divulguer ces renseignements sans le consentement de ladite personne;
- L'étudiante ou l'étudiant qui veut autoriser une personne à recevoir des renseignements personnels le concernant doit remettre à cette personne une procuration écrite indiquant expressément son consentement à la divulgation;
- Les parents d'une étudiante ou d'un étudiant mineur peuvent recevoir communication de renseignements personnels concernant leur enfant inscrit au Cégep sans consentement de l'étudiante ou de l'étudiant concerné;
- Aucun renseignement personnel ne sera communiqué par téléphone même à une personne qui y a droit. Les étudiantes et les étudiants doivent se présenter ou écrire au bureau d'admission (C-109) et prouver leur identité pour obtenir communication d'un renseignement les concernant;
- À la demande de l'Association étudiante, le Cégep lui fournira la liste des étudiantes et des étudiants ainsi que la mention du programme fréquenté.

Chapitre 5 | Enseignement et encadrement

Plusieurs informations de ce chapitre se trouvent aussi dans le [Guide étudiant](#). Nous avons reproduit dans ce chapitre des informations de base qui seront particulièrement utiles aux étudiants internationaux.

Départements et programmes

Chaque département regroupe des membres du personnel enseignant de la même discipline ou de disciplines associées. Un comité de programme est constitué de personnes représentant les disciplines qui s'adressent aux étudiantes et aux étudiants d'un même programme d'études.

Grâce à ces regroupements en équipe, des échanges et des efforts de concertation sont possibles, notamment, sur des questions telles que les méthodes pédagogiques, les pratiques d'enseignement, les pratiques d'apprentissage et les pratiques d'évaluation. Ils permettent également d'élaborer des projets pédagogiques en commun. Chaque année, les membres de chaque département, ainsi que de chaque comité de programme désignent une personne pour assurer la coordination de leurs activités.

Plan de cours

Vous recevrez un plan de cours pour chacun des cours auquel vous serez inscrits. Ce plan de cours vous indiquera les objectifs, le contenu, le calendrier des activités, les modalités d'évaluation et, s'il y a lieu, le matériel à acheter. Il est important d'en connaître les détails et d'en respecter les exigences.

La quantité d'information diffusée dans les cours est très importante, et ce, dès le début d'une session. Les travaux et la préparation aux examens doivent être planifiés dès les premières semaines de cours. Les examens sont généralement concentrés sur deux périodes d'une semaine, l'une à la mi-session et l'autre à la fin de la session.

Attention ! Vous serez pénalisé si vous remettez un travail après la date indiquée dans le plan de cours.

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

- Quelles sont vos responsabilités vis-à-vis vos cours et votre évaluation?
- Quels sont vos droits?
- Qu'arrive-t-il si vous vous absentez de vos cours? Si vous remettez vos travaux en retard? Si vous vous absentez d'une évaluation sommative?
- Quelles sont les obligations des enseignants et des enseignantes?
- Qu'y a-t-il dans un plan de cours?
- Qu'est-ce qu'une évaluation formative? Sommative?
- Quelles sont les règles au Cégep en matière d'évaluation?
- Qu'est-ce qu'une dispense de cours? Une équivalence? Une substitution?
- À quelle condition une mention « Incomplet » peut-elle être attribuée pour un cours?
- Que faire pour obtenir une révision de note?

La politique institutionnelle des apprentissages répond à ces questions. Le texte est disponible sur le site Internet du Cégep : <https://www.cegepvicto.ca/cegep/documents-officiels/politique/>

Les procédures départementales d'évaluation des apprentissages complètent la politique institutionnelle. Elles sont disponibles auprès des coordonnateurs et coordonnatrices de chaque département ainsi que dans la plateforme Omnivox.

Relation avec les enseignants

Dans certains pays, la relation étudiant-professeur est très hiérarchique, mais au Québec, la relation est assez égale (du même niveau). Les professeurs sont accessibles et disponibles pour répondre à vos interrogations. Il ne faut donc pas hésiter ou être gêné de poser des questions en classe si vous n'avez pas compris une notion. Vous constaterez d'ailleurs que certains étudiants vont tutoyer les enseignants, ce qui ne représente pas un manque de respect. Sachez qu'il est aussi possible de voir votre professeur lors de ses périodes de disponibilités. En classe, la participation est encouragée. Les professeurs pourront faire des moments de discussion sur un aspect de la matière, poseront des questions à la classe et s'attendent à ce que les étudiants participent aux échanges. On s'attend également à ce que les étudiants puissent articuler leur pensée et exprimer leurs points de vue.

Climat de formation

Chaque enseignante ou enseignant assume la responsabilité du bon déroulement de ses cours et se charge d'utiliser tous les moyens raisonnables et nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de sa classe et de garantir un climat propice à l'étude. Un recours est possible auprès de l'API en cas de litige pédagogique.

Lien internet pour les litiges : https://www.cegepvicto.ca/wp-content/uploads/2018/05/ce15-16-03procedure_gestionlitigespedagogiques_2015-09-03.pdf

Enseignements

Au cégep, les modes d'enseignement sont diversifiés et varient d'un professeur à l'autre. En plus de l'enseignement magistral, vous verrez que les professeurs pourront utiliser d'autres méthodes pédagogiques, comme des travaux en laboratoire, des exercices pratiques, etc. Ils utiliseront également différentes formes d'évaluation, comme des travaux d'équipes, des exposés oraux, des mises en situation, des dissertations, des examens.

Encadrement

L'encadrement et l'aide nécessaires à votre intégration et à la réussite de vos études collégiales vous sont proposés par votre API, ainsi que par le personnel enseignant de votre programme. Vous pouvez rencontrer votre API ou le personnel enseignant, en dehors des heures de cours, en tenant compte des informations sur leur disponibilité. Il vous revient de faire la démarche pour obtenir un rendez-vous en ayant recours aux coordonnées fournies dans les plans de cours, affichées aux babillards, au bureau des personnes concernées ou indiquées sur Internet.

Vous pouvez vous adresser en tout temps à votre API pour obtenir un suivi particulier. Par ailleurs, à la demande de votre enseignant, l'API peut vous convoquer à son bureau pour un suivi pédagogique approprié.

<https://www.cegepvicto.ca/cegep/documents-officiels/politique/>

Absences du personnel enseignant

Dans le cas des absences prévues, c'est le personnel enseignant qui prévient la classe par MIO. S'il s'agit, cependant, d'une absence imprévue :

- Vous devez demeurer dans la salle de cours et attendre pendant quinze minutes;
- Après quoi, vous êtes invité, invitée à prévenir la Direction des études au local C-112, pour le pavillon central et au local A-102, pour l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Victoriaville.

À noter qu'en cas de fermeture du Cégep, il y aura une notification sur Omnivox et sur la page Facebook du Cégep.

Responsabilités de l'étudiant

Durant vos études, vous devrez, entre autres, être :

- **Ponctuels** à chacun de vos cours (arriver à l'heure est une marque de respect envers les professeurs et vos camarades de classe) ;
- **Autonomes et responsables** face à vos études (être capable de gérer votre temps d'études et de travail personnel, faire votre part lors des travaux en équipe et respecter les échéances pour les évaluations) ;
- **Interactifs en classe** en participant lors des échanges, en posant des questions et en répondant à des questions ;
- **Capables d'analyser, de synthétiser, d'argumenter et de défendre vos idées** afin de développer votre esprit critique. Au Québec, on souhaite développer chez les étudiants la capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse. Les étudiants sont donc amenés à articuler leur pensée et à mettre en pratique leurs apprentissages théoriques. Ainsi, on ne mise pas seulement sur la capacité à mémoriser des concepts, mais sur la capacité à les transposer dans des situations concrètes.

Charge de travail et organisation du temps

Au cégep, le rythme des sessions, sur quinze semaines, est très rapide. Il est donc important de bien organiser son temps dès le début de la session. Prévoyez des périodes de travail et d'études chaque semaine pour chacun de vos cours. Chacun de ceux-ci demandera du travail à l'extérieur du cours, en moyenne une heure de travail par heure de cours, pour des lectures, de la rédaction, de la révision, des rencontres d'équipe.

Planifiez bien aussi les dates de remise de vos travaux et d'évaluations afin de ne pas être pris à la dernière minute avec de la rédaction et de l'étude pour plusieurs matières. Il est important de remettre vos travaux aux dates indiquées pour éviter les pénalités.

Travail d'équipe

Le travail d'équipe est très valorisé durant les études collégiales et sur le marché du travail. Les professeurs vous laisseront généralement le choix de vos coéquipiers, mais il arrivera aussi qu'ils constituent eux-mêmes les groupes. Les professeurs vous informeront également des modalités d'évaluation. Il peut arriver qu'une même note soit attribuée à tous les membres du groupe pour le travail ou qu'une partie de la note soit aussi attribuée de façon individuelle pour chacun des membres.

Pour qu'un travail d'équipe fonctionne, chaque membre doit contribuer au travail en faisant sa part. Il ne s'agit pas de coller plusieurs travaux individuels. Le travail d'équipe permet de mieux assimiler le contenu des cours et d'échanger avec les autres étudiants à propos des idées et des visions différentes.

Problème pédagogique

Si vous éprouvez de l'insatisfaction vis-à-vis un aspect ou l'autre d'un cours que vous suivez, vous devez d'abord en parler avec l'enseignante ou l'enseignant concerné. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez demander l'intervention de votre aide pédagogique individuel qui mettra en application la Politique de gestion des litiges pédagogiques.

Autres politiques importantes

Nous vous encourageons à prendre connaissance des différentes politiques et procédures qui se retrouvent sur le site du [Cégep de Victoriaville](#).

Vous y trouverez notamment :

- La [Politique et procédure et matière de harcèlement et de violence](#),
- La [Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel](#)
- La [Politique pour un milieu exempt d'incivilité, de harcèlement et de violence](#).

Chapitre 6 | Services aux étudiants et vie étudiante

Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Victoriaville (AGEECV)



L'Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Victoriaville est incorporée depuis le 2 mai 1977. Elle compte, parmi ses membres, toutes les étudiantes et tous les étudiants à temps plein du Cégep. Ceux-ci paient une cotisation qui constitue la principale source de financement de l'AGEECV et lui permet d'organiser diverses activités qui égaient la vie étudiante du Cégep. De plus, l'AGEECV est membre à part entière de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Cette dernière défend les droits et intérêts des élèves directement auprès du gouvernement sur la scène nationale.

La mission de l'AGEECV :

- Défendre et promouvoir les intérêts sociaux, économiques, culturels et personnels des étudiantes et étudiants du Cégep de Victoriaville;
- S'assurer que les différents services offerts aux membres sont adéquats, accessibles et répondent aux besoins des membres de l'association;
- Représenter les élèves auprès de la direction et du personnel du Cégep de Victoriaville;
- Représenter les élèves auprès des instances extérieures au Cégep et qui ont un lien direct avec les intérêts étudiants;
- Assurer le respect des droits étudiants afin qu'ils soient conformes aux règlements, lois ou autres dispositions légales appliqués dans le Cégep;
- Assurer l'organisation et la coordination des différents moyens de pression nécessaires à la défense et à la promotion des intérêts des élèves.
- Regrouper les étudiantes et les étudiants à temps plein ou à temps partiel poursuivant leurs études au Cégep de Victoriaville;
- Coordonner et promouvoir la participation et l'implication de ses membres à la vie étudiante;
- Offrir un réseau de services à ses membres et en faire la promotion.

Le conseil exécutif est composé de neuf membres élus par l'assemblée générale. Ceux-ci travaillent bénévolement sur différents projets et sont là pour représenter directement les étudiantes et étudiants.

Pour en savoir davantage sur l'AGEECV :

Les comités de l'AGEECV

L'AGEECV vous propose divers comités et vous donne l'occasion de vous impliquer dans un domaine qui vous passionne. Voici quelques exemples de comités existants : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/ageecv/>

Le comité d'environnement et d'actions sociales (CEAS)

Celui-ci rassemble les élèves soucieux de l'écologie, de la santé, de la justice sociale et de la consommation responsable. Selon les intérêts de chacune et de chacun, ils organisent des conférences, kiosques d'information, rédaction d'articles, rassemblements, etc. Leur mission : créer un espace de solidarité, de discussion et de lutte où les enjeux environnementaux et sociaux sont mis de l'avant autant à l'intérieur du Cégep que dans la communauté.

Le Comité du Kaos

Ce comité de jeux de tables, de rôles et autres est club ludique qui rassemble des élèves qui ont un intérêt commun dans ce domaine et qui se réunissent périodiquement afin d'offrir aux étudiantes et étudiants des jeux de société et des activités de groupe.

Personne-ressource : Antoine De La Fé-Corminboeuf

Coordonnées : comitekaos@gmail.com ou antoinecorminboeuf@gmail.com

Le comité LGBT+

Ce comité accueille tous les élèves! Que vous fassiez partie de la communauté LGBT+ ou non, vous pouvez organiser des activités de sensibilisation et de soutien et vous joindre à une équipe dynamique qui souhaite aider les autres élèves.

Personne-ressource : Kim Dung-Hua

Coordonnées : khuamikauh@gmail.com

Le comité Les Mauvaises Herbes

Le Comité Mauvaises herbes a pour mission de favoriser l'exploration, l'expérimentation, et le transfert de connaissances concernant l'agriculture, l'alimentation et l'écologie. Le comité offre aux élèves intéressés un espace de rencontre et d'échange de connaissances et d'expériences d'écologie et d'autoproduction alimentaire, la mise en commun de ressources et d'informations et veut présenter à la population étudiante diverses méthodes de production, de transformation et de conservation alimentaires.

Personnes-ressources : Jacynthe Allard et Sarah Lapierre

Coordonnées : jacynthe.allard@hotmail.com ou Sarah Lapierre sur Teams

Le comité Vélociraptor

Ce comité a pour mission de :

1. Promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de transport durable, sain, écologique et économique pour notre société;
2. Aider les membres de l'atelier à atteindre une autonomie en leur offrant un lieu, des outils et des conseils en vue de leur permettre d'entretenir leur équipement cycliste à un prix abordable;
3. Utiliser le vélo comme outil de promotion d'équité et de justice sociale entre les gens de différentes cultures, sexes et âges en créant un lieu d'échanges et de partages d'expertises, d'apprentissages et d'accueil de projets à vocation sociale en lien avec le vélo.

Personne-ressource : Marilène Cadieux

Coordonnées : Messenger de cette page [Facebook](#)

Le Comité de fermentation

Le comité fermentation de l'AGEECV a pour objectif d'apprendre ensemble à apprécier les techniques artisanales millénaires que sont les fermentations, comme le kimchi, la kombucha, le pain au levain et les

cornichons fermentés. Pendant les corvées et les ateliers, nous transformerons des aliments locaux pour les distribuer à la population étudiante.

Personne-ressource : Gaël Deguire

Coordonnées : Gaël Deguire sur MIO ou gael.deguire@hotmail.com (rencontres et transformations les mardis soirs)

Le comité Art-Sociatif

Ce comité offre à toutes et tous les élèves un espace sûr pour s'exprimer librement à travers le mouvement dans une communauté de danseurs conscients, respectueux et ludiques. Aucune formation en danse ni aucune expérience n'est requise.

Personnes-ressources : Sarah Lapierre et Lukas Joannette-Hamel

Coordonnées : Contactez Sarah Lapierre sur Teams

Le comité d'environnement et d'actions sociales (CEAS)

Ce Celui-ci rassemble les élèves soucieux de l'écologie et de la justice sociale. Selon les intérêts de chaque personne, le comité organise des conférences, des kiosques d'information, des manifestations, rédige du matériel informatif, etc. Leur mission : créer un espace de solidarité, de discussion et de lutte où les enjeux environnementaux et sociaux sont mis de l'avant autant à l'intérieur du Cégep que dans la communauté.

Personne-ressource : Bastienne Duncan Chatelain

Coordonnées : bastiennedc@gmail.com ou messenger de cette page Facebook

Le comité La Frip'

Une friperie est maintenant ouverte, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, dans la salle de regroupement près du café étudiant Le Confessionnal. Il y a des vêtements de plusieurs styles et grandeurs pour toutes et tous. Tout est gratuit!

Les consignes de la friperie, qui est sans surveillance, sont très simples :

- Gardez l'endroit propre;
- Vous trouvez un morceau, vous partez avec;
- Vous pouvez aussi donner des vêtements dans une boîte à cet effet; Nous prenons les dons de vêtements de toute la communauté collégiale, que vous soyez un élève ou un membre du personnel.

Abonnez-vous à la page Facebook La Frip' pour avoir les nouvelles avant tout le monde. Changeons le monde, un vêtement recyclé à la fois!

Personne-ressource : Sarah Lapierre

Coordonnées : Sarah Lapierre sur Teams

Le comité de Sélection Végétale Participative (SVP)

Ce comité offre aux élèves de comprendre et d'expérimenter les différentes étapes du processus d'amélioration de variétés cultivées, en sélectionnant certains caractères afin d'en rendre la production plus adaptée aux besoins de la communauté qui les cultive.

Personne-ressource : Alicia Étourneau

Coordonnées : alicia.etourneau@gmail.com

Le comité de programme Techniques d'éducation spécialisée (TES)

Ce comité regroupe les membres du programme TES.

Personne-ressource : Frédéric Turcotte

Coordonnées : Frédéric Turcotte par MIO ou turcotte.frederic@carrefour.cegepvicto.ca

Le comité de programme Techniques de l'informatique (TI)

Ce comité regroupe les membres du programme Techniques de l'informatique.

Si vous souhaitez contacter l'AGEECV, n'hésitez pas à passer nous voir à la salle de regroupement (local D-111a).

- Vous voulez vous impliquer dans un comité ou dans le conseil exécutif?
- Vous avez une plainte à formuler concernant une ou un enseignant?
- Vous recherchez du financement pour une initiative étudiante?
- Vous voulez discuter et rencontrer des personnes intéressantes?

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions!

Pour information :

819 758-6401, poste 2562

Local : D-111e

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AGEECV/?fref=ts>

Courriel : ageecv@cegepvicto.ca

Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (local D-211-E), permet de créer des espaces dans lesquels les élèves peuvent avoir accès à leurs questions intérieures, les formuler et les poser sans crainte d'être jugés et de vivre des projets qui leur permettent de mettre en œuvre leurs valeurs et développer leur confiance en soi.

Pour réaliser cet objectif, le SASEC propose des activités de sensibilisation, d'engagement communautaire et de ressourcement (ex. : Discussions libres, visite au monastère, philosophie à 0,05 \$, création d'un comité, activités de divertissement, collecte de fonds, etc.) De plus, le SASEC s'occupe du projet Free-Go.

Respectant la liberté de chacun, ce service ne fait la promotion d'aucune confession. Il développe des partenariats avec les organisations cégépiennes et les organisations régionales. Le Cégep peut compter sur trois personnes-ressources, en plus des étudiantes et des étudiants s'y impliquent.

Vos projets et suggestions sont les bienvenus.

Pour information :

Marcel Pellerin

Tél. : 819 809-1693

Socioculturel

Exprime-toi! Dépasse-toi! Réalisez-toi!

Le Socio c'est une foule d'activités artistiques et culturelles variées qui te permettra d'expérimenter ou d'approfondir tes talents et tes passions.

Le Service socioculturel (local D-100), c'est :

- Admirez des expositions;
- Improviser;
- S'inscrire à un cours, un atelier ou un club
- Monter sur scène;
- Participer à un concours intercollégial;
- Performer avec les Atlas (e-sport)

École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Campus de Victoriaville et Campus de Montréal)

Tu as des projets, des idées d'activités ou tu aimerais participer à des ateliers parascolaires alors n'hésite pas à communiquer avec Karine Labonté, technicienne en loisirs au campus de Victo, ou avec Alice Brassard, éducatrice spécialisée, au campus de Montréal.

Informe-toi et passe à l'action!

Pour ne rien manquer, consulte régulièrement la page Facebook Service socioculturel, Cégep de Victo ou encore mieux, viens nous rencontrer au local D-100... parce que la vie culturelle, cette année, ça commence avec toi et pour toi!

Pour information :

Geneviève Garneau, conseillère à la vie étudiante – volet socioculturel et sports électroniques :
Local D-100

819 758-6401, poste 2416, garneau.genevieve@cegepvicto.ca

Anthony Côté, technicien en loisirs – volet socioculturel :

Local D-100

819 758-6401, poste 2213, cote.anthony@cegepvicto.ca

Lien internet : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/socioculturel/>

Services d'orientation

Le Service d'orientation est là pour te soutenir, t'outiller et te guider dans les différentes étapes pour mener à terme tes objectifs d'études et de carrière.

Si tu te reconnais dans une de ces affirmations, le Service d'orientation peut t'aider :

- Tu ne sais pas si tu es dans le bon programme;
- Tu es confuse, confus et tu n'arrives pas à te décider par rapport à une profession, un métier ou un programme pour la poursuite de tes études;
- Tu es démotivée, démotivé;
- Tu te sens anxieuse, anxieux quand tu penses à ton choix de carrière;
- Tu as besoin d'un plan B, car ton plan A n'est pas assuré;
- Tu manques d'information sur les programmes d'études, les préalables, les professions, etc.;
- Tu as une bonne idée de ce que tu veux faire, mais tu crains de faire le mauvais choix;
- Etc.

Pour t'accompagner dans ta réflexion et la réalisation de ton projet, différents moyens sont utilisés : rencontres individuelles (démarche d'orientation ou rencontre pour obtenir des informations sur les programmes, l'emploi, etc.), visites dans les classes, présentations sur des thèmes qui touchent l'orientation et l'information scolaire, simulations d'entrevue en vue de l'admission à un programme d'études, visites de représentantes, représentants d'universités au cégep, documents d'information, etc.

Consulte la communauté Orientation sur [Omnivox](#) pour connaître la procédure de prise de rendez-vous (section « Documents et fichiers ») et pour être informée, informé de tout ce qui touche l'orientation (portes ouvertes, demandes d'admission, documentation diverse sur les professions, la cote R, etc.). De plus, dans la section « Services Omnivox », tu as accès au site Repères – MonWebfolio qui te permet de consulter plusieurs informations sur les professions, les programmes d'études, les établissements scolaires, etc.

Pour information :

Manon St-Pierre, c.o. : 819 758-6401, poste 2454, local : D-102 ou st-pierre.manon@cegepvicto.ca

Lien internet : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/service-orientation/>

Services de placement (Cégep)

Étudiantes et étudiants de l'ENME (Campus de Victoriaville ou Campus de Montréal)

Consultez la section Placement du site de l'ENME : <https://www.ecolenationaledeumeuble.ca/eleves-actuels/services-eleve/service-placement/>

Étudiante ou Étudiant

N'hésitez pas à profiter des services offerts par le service de placement lors de votre préparation en vue d'un stage ou d'un emploi.

La lettre de présentation ou de motivation et CV

La lettre de présentation ou de motivation introduit le CV. Que vous ayez déjà un CV ou que vous souhaitez en élaborer un nouveau, consultez les modèles suggérés sur **Omnivox** dans la communauté **Placement**, section **Documents et fichiers**.

Nous offrons aussi le service de révision. Envoyez la copie électronique de la **plus récente version** de vos documents (en format Word) à vachongagnon.caroline@cegepvicto.ca et vous recevrez une copie révisée.

Vous avez des questions par rapport au contenu de vos documents? Au besoin, **prenez rendez-vous** auprès de la responsable pour une **rencontre en personne ou virtuelle** au cours de laquelle vous recevrez de l'aide pour organiser l'information que vous souhaitez présenter dans vos documents (CV ou lettre) et vous recevrez réponse à vos questions. Le CV représente votre parcours et vous êtes libre d'accepter ou non les suggestions qui vous seront faites.

Simulation d'entrevue

À l'approche d'une entrevue, vous commencez à ressentir de la nervosité? Sur rendez-vous, nous pouvons vous aider à vous préparer adéquatement (± 60 minutes) et, au besoin, vous faire vivre une simulation d'entrevue (± 60 minutes).

Diffusion des emplois

Le logiciel de placement vous permet d'accéder aux emplois publiés sur Omnivox en vous rendant sur, **Mes services Omnivox**, Placement. Vous pourrez y voir :

- Des emplois en lien avec ton programme;

- Des emplois d'ordre général, temps plein ou temps partiel;
- Des offres de stages, si tu es dans le programme GTEA.

À vous de voir si vous souhaitez donner suite aux offres reçues et transmettre les documents demandés pour tenter votre chance!

Pour information :

Caroline Vachon Gagnon, conseillère en information scolaire et professionnelle
Tél. : 819 758-6401, poste 2601 ou vachongagnon.caroline@cegepvicto.ca

Services de placement (ENME)

Étudiante ou Étudiant

N'hésitez pas à profiter des services offerts par le service de placement. La Communauté Placement, sur OmnivoX, est ouverte et te présente des liens à suivre pour t'informer sur le monde du travail, l'entrevue, le CV. Des modèles simples de CV y sont également disponibles.

Diffusion des emplois

Le logiciel de placement vous permet d'accéder aux emplois publiés sur OmnivoX en vous rendant sur, **Mes services OmnivoX**, Placement. Vous pourrez y voir :

- Des emplois en lien avec ton programme;
- Des emplois d'ordre général, temps plein ou temps partiel;

À vous de voir si vous souhaitez donner suite aux offres reçues et transmettre les documents demandés pour tenter votre chance!

La lettre de présentation ou de motivation

La lettre de présentation ou de motivation introduit le CV. Elle est parfois exigée, parfois facultative. Nous pouvons te fournir des modèles simples, t'aider à élaborer tes lettres ou réviser celles que tu as composées. Une rencontre de 45 minutes, sur rendez-vous, pourrait être nécessaire.

Révision de CV

Vous pouvez faire parvenir la plus récente version de ton CV en format Word aux personnes-ressources à de fins de révision. Une rencontre de 60 minutes, sur rendez-vous, pourrait être nécessaire. Le CV représente votre parcours et vous êtes libre d'accepter ou non les suggestions qui vous seront faites.

Simulation d'entrevue

À l'approche d'une entrevue, vous commencez à ressentir de la nervosité? Sur rendez-vous, nous pouvons vous aider à vous préparer adéquatement (± 60 minutes) et, au besoin, vous faire vivre une simulation d'entrevue (± 60 minutes).

Pour information :

Caroline Vachon Gagnon, information scolaire et élève d'un jour

Victoriaville :

Tél. : 819 758-6401, poste 2601 ou vachongagnon.caroline@cegepvicto.ca

Montréal :

Tél. : 514 528-8687, poste 2601 ou infoscolmeuble@cegepvicto.ca

Services adaptés

D'ici l'inauguration du nouveau Centre sportif prévu à l'automne 2026, l'aile B de notre Cégep sera affectée par les travaux, c'est pourquoi à partir du 18 novembre 2024, les Services adaptés seront situés au local A-S12. Il est important de noter que pour y accéder, vous devrez utiliser les escaliers de l'aile A, près du Petit Auditorium. Pour rejoindre l'équipe des Services adaptés, écrivez à sa@cegepvicto.ca.

La mission des Services adaptés

Permettre à l'élève d'être le plus fonctionnel possible, de développer son sens des responsabilités et son autonomie.

Les mandats des Services adaptés

Offrir les accommodements nécessaires à l'élève qui présente des besoins particuliers dans le but de favoriser l'intégration et la réussite de ses apprentissages autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Les services adaptés accompagnent et soutiennent le personnel enseignant et tous les autres membres du personnel qui œuvrent auprès de l'élève présentant une limitation fonctionnelle.

La clientèle desservie :

- Étudiante ou étudiant ayant une déficience sensorielle (déficience visuelle, déficience auditive);
- Étudiante ou étudiant ayant une déficience physique ou motrice (paralysie cérébrale, spina bifida, blessure médullaire, grand brûlé et autres);
- Étudiante ou étudiant ayant un trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie);
- Étudiante ou étudiant ayant un trouble neurologique (syndrome d'Asperger, traumatisme craniocérébral, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, sclérose en plaques, dysphasie et autres);
- Étudiante ou étudiant ayant un trouble organique (cancer, diabète, fibromyalgie, fatigue chronique, migraines et autres);
- Étudiante ou étudiant ayant un problème de santé mentale persistant (trouble anxieux, trouble de l'humeur, schizophrénie, troubles alimentaires et autres);
- Étudiante ou étudiant ayant une incapacité temporaire (blessure, maladie, traitement médical et autres).

L'offre de services

Les services sont déterminés en fonction des besoins particuliers de l'étudiante ou l'étudiant et de son diagnostic médical.

Les accommodements peuvent être :

- Sensibilisation auprès du personnel enseignant;
- Prise de notes;
- Temps supplémentaire aux examens;
- Passation des examens dans un local à l'extérieur de la classe;

- Horaire adapté;
- Pair aidant;
- Accompagnement;
- Productions en braille;
- Productions sonores;
- Équipements adaptés;
- Logiciel de correction;
- Casier adapté;
- Aide à la manipulation : aide aux devoirs, aide aux repas, tutorat, etc.;
- Interprète;
- Cours adaptés;
- Éducation physique adaptée;
- Stratégies d'apprentissage : autocorrection, écriture, étude et mémorisation, gestion du stress et de l'anxiété, lecture, organisation, planification et gestion du temps, passation d'examen, prise de notes, résolution de problèmes, travail d'équipe, travaux longs;
- Suivi de stage;
- Mise en place d'accommodements spécifiques pour stage.

Comment effectuer une demande de services adaptés?

L'étudiante ou l'étudiant doit remplir un formulaire pour une demande de services. Il est possible d'accéder à ce formulaire en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/EOLTs4HHHJ> Par la suite, un membre de l'équipe des services adapté prendra rendez-vous avec la personne étudiante afin que ses besoins soient évalués et qu'un plan de mise en place de services soit actualisé.

Campus de Victoriaville :

Pascale Labrie, agente de soutien administratif : 819 758-6401, poste 2443, local : B-125 A

Courriel : sa@cegepvicto.ca

Annie Brûlée, conseillère en services adaptés : 819 758-6401, poste 2423

Courriel : brule.annie@cegepvicto.ca

Caroline Bélanger, éducatrice spécialisée : 819 758-6401, poste 2468

Courriel : belanger.caroline@cegepvicto.ca

Vanessa Bergeron, éducatrice spécialisée : 819 758-6401, poste 2509

Courriel : bergeron.vanessa@cegepvicto.ca

Véronique Blais, agente de soutien administratif et surveillante d'examens en remplacement de Marie-France Martel

Courriel : blais.veronique@cegepvicto.ca

Barbara Morin, conseillère en services adaptés : 819 758-6401, poste 2864

Courriel : morin.barbara@cegepvicto.ca

Marie-Hélène Quessy, conseillère en services adaptés en remplacement de Nathalie Lavigne : 819 758-6401, poste 2502

Courriel : quessy.marie-helene@cegepvicto.ca

Campus de Montréal :

Alice Brassard, éducatrice spécialisée : 514 528-8687, poste 2912, local 108

Courriel : brassard.alice@cegepvicto.ca

Lien internet : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/services-adaptes/>

Centre d'aide en français

L'élève qui désire améliorer son rendement scolaire par une maîtrise accrue de la langue française peut bénéficier de soutien et d'encouragement au Centre d'aide en français (CAF). Elle ou il peut y travailler les codes orthographiques et grammatical, la syntaxe ou la ponctuation en suivant un programme personnalisé avec l'assistance d'une ou d'un élève. Des documents écrits ainsi que des exercices provenant de sites Internet sont aussi mis à sa disposition pour une démarche individuelle. Pour un besoin précis d'amélioration d'un travail scolaire, d'apprentissage d'Antidote ou d'une règle de grammaire, il est possible de prendre rendez-vous pour une période précise d'aide. Le CAF offre aussi d'autres mesures d'aide du Département de français comme le Programme d'aide en lecture-littérature (PAL) et l'aide aux élèves ayant échoué à l'épreuve uniforme de français (EUF). Bref, pour toute information et inscription pour recevoir de l'aide en français, le CAF est là !

Kari Guillemette et Hugo Chavarie, enseignants en français: 819 758-6401, poste 2527, local E-211

Courriel : guillemette.kari@cegepvicto.ca et chavarie.hugo@cegepvicto.ca

Lien internet : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/guide-etudiant/#caf>

Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Cégep de Victoriaville veut promouvoir un milieu de travail et d'études sain et sécuritaire pour les étudiantes et les étudiants ainsi que les membres du personnel. Par cette politique, le Cégep entend se conformer à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur qui prévoit l'adoption par le Cégep d'une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel. Le Cégep exprime ainsi clairement sa volonté de renforcer ses actions pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel et s'engage à sensibiliser le milieu et à établir un système de traitement des plaintes, signalements et renseignements obtenus. La [politique](#) est disponible sur notre site Web.

De plus, vous pouvez en tout temps accéder à la section [Guichet de services et aide psychosociale en ligne](#) pour obtenir des renseignements, consulter des ressources ou faire un signalement.

Karl Castonguay, directeur des affaires étudiantes et des ressources informationnelles: 819 758-6401, poste 2484, local C-113-A

castonguay.karl@cegepvicto.ca

<https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/guide-etudiant/#violencesexuelle>

Pavillon d'activités physiques (P.A.P.)

Le Cégep amorce des travaux d'agrandissement et de modernisation de son Centre sportif, c'est pourquoi l'horaire, les activités et les services offerts seront quelque peu chamboulés, et ce, pour les 18 prochains mois, soit jusqu'à la session d'automne 2026.

Voici un topo des relocalisations :

- Salle de conditionnement physique ⇒ Au rez-de-chaussée de la résidence étudiante
- Geneviève Rivard, conseillère à la vie étudiante, Dominic Bouchard-Pinard, animateur d'activités sportives et Pascal Luneau, entraîneur de hockey ⇒ Local C-S07
- Caroline Charland, conseillère à la vie étudiante et Vincent Blouin, technicien en loisirs ⇒ Local D-S04
- Le comptoir de prêt ⇒ Local E-S11
- Local de soins des Vulkins ⇒ Local D-S21
- L'équipe enseignante du Département d'éducation physique ⇒ À la résidence étudiante (locaux J-108, J-110 et J-111)

Aucune réservation de plateaux sportifs intérieurs ne sera possible durant les travaux. Pour réserver le stade Yvon-Paré ou le terrain des cèdres, contactez Geneviève Rivard à rivard.genevieve@cegepvicto.ca.

Geneviève Rivard, conseillère à la vie étudiante – volet sportif : 819 758-6401, poste 2461, local C-S07
rivard.genevieve@cegepvicto.ca

Salle de conditionnement physique

La salle de conditionnement physique réunit une équipe dévouée et dynamique composée de deux kinésiologues et une animatrice en activités physiques. Notre mission consiste à sensibiliser les membres à adopter de saines habitudes de vie à travers la pratique de l'activité physique.

Pour l'instant, l'accès à la salle de conditionnement physique est exclusivement réservé aux élèves, aux membres du personnel et au personnel retraité du Cégep.

À la suite d'une évaluation complète de la condition physique, nos kinésiologues bâtissent un programme d'entraînement personnalisé qui respecte les capacités et les objectifs de chacun. Ce programme peut être adapté selon les besoins de la clientèle : mise en forme générale, perte de poids, préparation à une activité sportive ou autre.

Les coûts à la salle de conditionnement du Cégep sont très avantageux pour la communauté collégiale.

Horaire

La salle de conditionnement physique est située à la résidence étudiante pendant les travaux d'agrandissement et de modernisation de son Centre sportif.

Jusqu'au 13 juin 2025

Lundi : 8 h à 21 h
Mardi : 8 h à 21 h
Mercredi : 8 h à 21 h
Jeudi : 8 h à 21 h
Vendredi : 8 h à 20 h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Du 11 au 15 août 2025

Lundi : 9 h à 16 h
Mardi : 9 h à 16 h
Mercredi : 9 h à 16 h
Jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 16 h
Samedi et dimanche : FERMÉ

À partir du 18 août 2025

Lundi : 8 h à 21 h
Mardi : 8 h à 21 h
Mercredi : 8 h à 21 h
Jeudi : 8 h à 21 h
Vendredi : 8 h à 20 h
Samedi et dimanche : FERMÉ

La salle sera fermée à partir du 14 juin jusqu'au 10 août 2025 inclusivement.

Tarif étudiant

- **Session automne 2025**
 - 1 session : 25 \$ (11 août au 23 décembre 2025)
 - 2 sessions : 40 \$ (11 août 2025 au 12 juin 2026)
- **Session hiver 2026**
 - 1 session : 25 \$ (5 janvier au 12 juin 2026)
- Programme d'entraînement 20 \$
Service offert sur rendez-vous avec abonnement, comprend l'évaluation de votre condition physique et un programme personnalisé par des kinésioles.

Emmanuelle Bédard, kinésioles, B. SC., Conseillère à la vie étudiante et responsable de la salle de conditionnement physique : 819 758-6401, poste 2463, local B-R02
bedard.emmanuelle@cegepvicto.ca

Maxime Verhimst, kinésioles, M. Sc., Conseiller à la vie étudiante et préparateur physique des Vulkins et des Atlas : 819 758-6401, poste 2463, local B-R02
bedard.emmanuelle@cegepvicto.ca

Nancy Cullen, animatrice en activités physiques : 819-758-6401, poste 2463, local B-R02
cullen.nancy@cegepvicto.ca

Sports

Le Service des sports (près des gymnases) vous propose tout un éventail, bien structuré et bien organisé, d'activités sportives pour vous maintenir en bonne condition physique. Vous pouvez exercer vos talents dans deux types de programmes différents soit les activités intercollégiales (compétitions entre différents collèges) et/ou les activités intramurales (activités organisées au collège sans compétition).

Voici des exemples :

Activités intercollégiales (DS04)

Badminton
Basketball féminin D2
Basketball masculin D2
Cross-country
Football D3
Hockey masculin D2
Natation
Rugby féminin à 12
Rugby masculin à 7
Soccer extérieur féminin D2
Soccer extérieur masculin D2
Soccer intérieur féminin D3

Activités intrascolaires (CS07)

Bain libre gratuit aux étudiantes et étudiants
Salle de musculation



Soccer intérieur masculin D3
Volleyball féminin D2
Volleyball masculin D2

Caroline Charland, responsable des sports
819 758-6401, poste 2464, courriel :
charland.caroline@cegepvicto.ca local D-S04,

Visitez chaque semaine le [site Web](#) du collège ou le [RSEQ](#) afin de consulter le calendrier des rencontres des diverses équipes des [Vulkins](#). Tu y trouveras l'horaire des compétitions locales, celui des joutes disputées à l'extérieur, des photos ainsi que le résultat des rencontres.

Sport-études

Ce programme vise la réussite scolaire de toutes les étudiantes et étudiants-athlètes des équipes intercollégiales ([Vulkins](#)) du Cégep de Victoriaville, des athlètes d'[Alliance Sport-Études](#) ainsi que des deux équipes de hockey élite de la région, soit les Tigres de Victoriaville (LHJMQ) ainsi que les Titans de Princeville (LHJAAA).

La réussite scolaire passe par un suivi scolaire personnalisé effectué par des professionnels du Cégep. Ceux-ci proposent aux étudiants-athlètes des mesures d'aide appropriées comme le tutorat par les pairs, des rencontres avec la conseillère Sport-Études ainsi que des périodes d'études insérées à leur horaire. Pour plus d'information, communiquez avec la responsable (local B-S07).

Geneviève Rivard, répondante Sport-Études du Cégep de Victoriaville : 819 758-6401, poste 2461
Local C-107
rivard.genevieve@cegepvicto.ca

Bibliothèque

La bibliothèque (local A-R08) offre plusieurs services ainsi que des espaces adaptés pour l'étude et la réalisation de travaux, individuellement ou en équipe. De plus, plusieurs équipements électroniques sont mis à votre disposition. Plus précisément, vous y retrouverez les services, les locaux et les équipements suivants :

Services

- Tous les documents de la bibliothèque sont inventoriés dans le catalogue Koha accessible à l'adresse : <https://koha.cegepvicto.ca/>
- Réseau sans fil dans toute la bibliothèque;
- Aide aux abonné.es (bureau d'aide à la recherche);
- Chute à livres pour le retour des documents en dehors des heures d'ouverture;
- Formation documentaire;
- Initiation à la bibliothèque;
- Prêt;
- Prêt entre bibliothèques (PEB);
- Renouvellement de vos documents;

- Réservation de documents;
- Réservation de cours;
- Transit des documents entre la bibliothèque principale et les centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie.

Locaux

- Aires dédiées à la consultation du catalogue Koha et des bases de données, à l'utilisation d'Internet et à la réalisation de vos travaux;
- Aire générale pour le travail individuel;
- Section dédiée aux DVD;
- Laboratoire informatique et de formation documentaire au sous-sol, local A-S12;
- Deux locaux pour le travail d'équipe (2 à 6 personnes).

Équipement mis à votre disposition

- Imprimantes reliées aux postes informatiques de la bibliothèque;
- Prêt d'ordinateurs portables;
- Prêt de liseuses KOBO;
- Photocopieur / numériseur;
- Matériel pour assemblage de documents : agrafeuse, massicot, ciseaux, perforateur, etc.;
- Postes informatiques au rez-de-chaussée et au sous-sol permettant l'accès à Internet ainsi qu'aux logiciels de bureautique;
- Tables de travail munies de prises électriques au rez-de-chaussée et au sous-sol;
- La bibliothèque a un site Web qui présente nos services, qui offre des trucs de recherche, des démonstrations de recherche dans les bases de données, etc. (<http://cegepvictobiblio.weebly.com/>)

Coopsco

C'est auprès de la Coopsco, située au local E-R04A et E-R04B, que vous pourrez vous procurer des articles scolaires et du matériel informatique. De plus, elle offre différents services alimentaires.

ARTICLES SCOLAIRES	SERVICES ALIMENTAIRES
Manuels techniques et scientifiques	Cafétéria, distributrices, banquets
Librairie générale et livres de référence	Service de traiteur
Notes de cours	
PAPETERIE ET FOURNITURE	MATÉRIEL INFORMATIQUE
Articles scolaires (crayons, gommes à effacer, cahiers, calculatrices, sarraus, stéthoscopes, sacs à dos, etc.)	Logiciels, supports de stockage, (USB, CD, DVD), périphériques, câbles, etc.

Pierre Beauregard, directeur général : 819 758-6401, poste 2545
819 758-1236 (externe), poste 4.
dg@coopscovictoriaville.com

Jessica Brulotte Pépin, adjointe administrative : 819 758-6401, poste 2545
819-758-1236 (externe), poste 1.
compt@coopscovictoriaville.com

Nancy Leblanc, responsable de la librairie : 819 758-6401, poste 2545
819 758-1236 (externe), poste 2.
commandes@coopscovictoriaville.com

Maryse Cormier, directrice des services alimentaires 819 758-6401, poste 2545
819 758-1236 (externe), poste 5.
dsa@coopscovictoriaville.com

Lorraine Dodier, chef cuisinière : 819 758-6401, poste 2545
819 758-1236 (externe), poste 3
traiteur@coopscovictoriaville.com

Commande en ligne

Il est possible de commander en ligne vos manuels scolaires et vos notes de cours au www.coopscovictoriaville.com. Vous n'aurez qu'à vous créer un profil sur le site Internet et à suivre les étapes pour commander. Vous pourrez payer par Visa ou MasterCard. Vous aurez le choix de vous faire livrer votre commande chez vous moyennant des frais de livraison raisonnable ou de venir la récupérer à la librairie sans frais.

Avec ce nouveau service de commande en ligne, vous gagnerez du temps!

Gestion des impressions

Afin de réduire la consommation de papier, un logiciel a été implanté pour gérer les impressions de l'ensemble des étudiantes et des étudiants, dans nos laboratoires et à la bibliothèque.

Pour les étudiantes et étudiants réguliers DEP et DEC

En début de chaque session (Automne et Hiver), vous recevrez 100 feuilles gratuitement sur votre compteur virtuel. Lorsque ce compteur tend vers zéro, vous devez vous présenter à la Coopsco pour recharger votre

compte. Bloc de 20 feuilles : 3 \$ ou bloc de 50 feuilles : 7,50 \$. Ton compteur virtuel sera remis à zéro en fin d'année scolaire

Prendre note que les feuilles non utilisées ne seront pas remboursées à la fin de l'année, que tu sois inscrit au secteur régulier (DEP et DEC) ou au Service de la formation continue (SFC).

Livres usagés

Savais-tu que des livres usagés sont en vente directement à Coopsco? Tu en possèdes plusieurs? Tu voudrais les vendre? Rends-toi directement à la librairie et on t'expliquera la procédure!

Rentrée scolaire

Lors de la rentrée scolaire du mois d'août et du mois de janvier, la vente des manuels scolaires et des notes de cours se fera à la librairie Coopsco adjacente à la cafétéria. Pour connaître les heures et les dates d'ouverture du local temporaire, consultez le site internet de Coopsco au www.coopscovictoriaville.com.

<https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/coopsco/>

Stationnements

Les aires de stationnement du Cégep de Victoriaville comportent approximativement 500 espaces répartis autour de plusieurs bâtisses. Ils sont accessibles par la rue Notre-Dame Est et par le boulevard Jutras.

Procédure pour faire l'acquisition de vos droits de stationnement

RÉSERVÉ exclusivement aux usagers du Cégep de Victoriaville (Pavillon central), de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Campus de Victoriaville), de l'Institut national d'agriculture biologique et du CPE La Marelle.

À partir d'août, vous pouvez acquérir votre droit de stationnement en vous rendant sur le site internet suivant : <https://www.stationnementcegepvicto.ca/>
(Paiement par carte de crédit seulement)

* Si vous ne possédez pas de carte de crédit, vous pouvez faire l'achat d'une carte de crédit prépayée à la Coopsco du Cégep ou à un dépanneur avant de vous rendre sur le site internet.

TARIFS pour l'année scolaire 2025-2026, applicables à compter du 16 août 2025

Horodateur :

2,25 \$ / heure

6,75 \$ / jour

Droit de stationnement :

Personnel et CLIENTÈLE ÉTUDIANTE

154 \$ Par année (16 août au 14 mai)

101 \$ Par session (16 août au 15 janvier et 16 janvier au 14 mai)

30 \$ Pour une durée de 30 jours

Ce droit de stationnement est NON REMBOURSABLE et NON TRANSFÉRABLE.

En cours d'année, si vous voulez **ajouter ou modifier votre numéro de plaque**, il est obligatoire et de votre responsabilité d'aller effectuer le changement sur votre compte de [Stationnement](#) avant de vous stationner.

Rappelez-vous qu'un numéro de plaque non enregistré dans le système peut entraîner un constat d'infraction qui ne pourra pas être annulé, car il sera régi par la *Ville de Victoriaville*.

Pour avoir des informations concernant nos bornes de recharge pour véhicules électriques, [cliquez ici](#).

Pour information : stationnement@cegepvicto.ca

Objets perdus ou retrouvés

Signalez la perte d'un objet ou rapportez un objet retrouvé :

Cégep de Victoriaville

À l'agent de sécurité au local D-R06.

Au comptoir de prêt du P.A.P.

École nationale du meuble et de l'ébénisterie – Campus de Victoriaville

Au secrétariat au local A-102 ou au magasin, au local B-124.

Chapitre 7 | Travailler durant vos études

IMPORTANT!

Les informations peuvent changer à tout moment et sans préavis. Les lois et les règlements en vigueur au Québec et au Canada et les informations sur les sites Web du MIFI et d'IRCC ont préséance en tout temps.

Vous devez faire de vos études votre activité principale durant votre séjour au Québec, mais il est possible de travailler sur le campus du Cégep ou à l'extérieur sous certaines conditions.

Travailler sur le campus

Vous pouvez travailler, sans permis de travail, sur le campus de l'école où vous faites vos études si vous :

- Êtes un étudiant postsecondaire à temps plein* dans un Cégep au Québec;
- Avez un permis d'études valide;
- Avez un numéro d'assurance sociale (NAS).
- Avez commencé vos études

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'impose pas de limite quant au nombre d'heures que vous pouvez travailler sur le campus.

Vous **devez** cesser de travailler sur le campus dès que vous n'étudiez plus à plein temps* ou que votre permis d'études est expiré.

*Exception : Si vous étiez étudiant à temps plein pendant toutes les sessions de votre programme, mais que vous étudiez à temps partiel durant votre dernière session afin de terminer vos cours obligatoires, vous pouvez tout de même travailler un nombre d'heures illimité sur le campus.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-sur-campus.html>

Travailler hors campus

Si vous répondez à **toutes les exigences énoncées ci-dessous**, vous pouvez travailler hors campus en tant qu'étudiant étranger sans détenir de permis de travail. Vous devez :

- Être titulaire d'un permis d'études valide;
- Être un **étudiant à plein temps*** inscrit dans un établissement d'enseignement désigné (EED)
 - À un programme postsecondaire de formation générale, théorique ou professionnelle ou à un programme de formation professionnelle de niveau secondaire.
- Avoir commencé vos études;
- Avoir un permis d'études sur lequel est imprimée une condition vous permettant de travailler sur le campus ou hors campus;
- Avoir un numéro d'assurance sociale (NAS).

Votre programme d'études doit :

- Être d'une durée d'au moins 6 mois,
- Mener à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat;

*Exception : Si vous étiez étudiant à temps plein pendant toutes les sessions de votre programme, mais que vous étudiez à temps partiel durant votre dernière session afin de terminer vos cours obligatoires, vous pouvez tout de même travailler hors campus.

Le nombre d'heures que vous êtes autorisé à travailler par semaine à l'extérieur du campus est **limité à 24** lors des semaines de cours des sessions régulières et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier (par exemple : les vacances d'hiver et d'été et la semaine de relâche).

Qui ne peut pas travailler hors campus?

Vous **ne pouvez pas** travailler hors campus sans détenir de permis de travail si :

- Vous avez un permis d'études qui précise que vous n'êtes pas autorisé à travailler sur le campus ou hors campus pendant la durée de vos études;
- Vous êtes seulement inscrits à un programme de français ou d'anglais langue seconde (FLS/ALS);
- Vous suivez seulement des cours d'intérêt général;
- Vous suivez seulement des cours préalablement requis pour être acceptés à un programme d'études à plein temps;
- Votre situation change et que vous ne satisfaites plus à toutes les exigences vous permettant de travailler hors campus.

Si n'importe laquelle de ces conditions s'applique à vous et que vous souhaitez travailler pendant vos études au Canada, vous devez [présenter une demande de permis de travail](#).

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html>

Stage

Si vous êtes dans un programme où il y a au moins un stage obligatoire faisant partie intégrante de la formation, c'est-à-dire tous les programmes DEP et DEC Techniques (SAUF Techniques de l'informatique et DEC Technologie du génie électrique), vous avez besoin d'un permis de travail. Le permis d'études et le permis de travail peuvent être demandés dans la même demande, si vous faites une demande de permis d'études ou de prorogation du permis d'études.

Pour ce faire, vous devez répondre « Oui » à la question « Le travail est-il une composante essentielle de vos études? » et joindre la « Lettre Stage » à cet effet comme document justificatif « Preuve exigence de travail à l'étude ».

Si jamais vous n'avez pas fait l'étape ci-dessus et que vous n'avez pas de stage à la première session, il sera possible de faire gratuitement la demande du permis de travail lorsque vous serez au Canada.

À noter que, de façon générale, il faut que vous ayez reçu le permis de travail pour pouvoir commencer votre stage.

Pour avoir plus d'information ou pour présenter une demande de permis de travail, consultez :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres qui vous est attribué par le gouvernement du Canada afin que vous puissiez travailler au Canada ou profiter d'avantages sociaux et de services.

Pour que vous puissiez demander un NAS pour travailler sur le campus, les conditions suivantes doivent être imprimées sur votre permis d'études :

- Peut accepter un emploi sur le campus ou hors du campus de l'établissement où il est inscrit s'il respecte les critères d'admissibilité prévus aux alinéas 186f), v) ou w) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR). Doit cesser de travailler s'il ne respecte plus ces critères.
- Peut accepter un emploi sur le campus de l'établissement où il est inscrit comme étudiant à temps plein

OU

- Peut travailler **24 heures par semaine** hors campus ou à temps plein durant les congés réguliers s'il respecte les critères décrits à l'alinéa 186(v) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés

Si ces conditions ne figurent pas sur votre permis d'études, mais que vous respectez les critères, vous pouvez demander qu'elles soient ajoutées afin que vous puissiez demander un NAS. L'ajout de ces conditions se fait gratuitement.

Pour obtenir votre NAS, vous devez vous présenter à l'un des bureaux de Service Canada et avoir en main votre permis d'études ou de travail et votre passeport. Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne à partir du lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html#enligne>

Important : Votre numéro d'assurance sociale devra être prolongé après chaque renouvellement de votre permis d'études ou de votre permis de travail. Attention de ne pas confondre le numéro d'assurance sociale avec le numéro de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Pour plus d'information, consultez la section Numéro d'assurance sociale du site de Service Canada :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.htm>

Payer des impôts

Si vous avez travaillé et gagné un salaire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, vous devez produire des déclarations de revenus aux deux paliers de gouvernement : provincial et fédéral. Vos déclarations de revenus doivent être acheminées à chacun des deux gouvernements au plus tard le 30 avril de chaque année.

Vous recevrez de votre employeur les feuillets T4 (Revenu Canada) et Relevé 1 (Revenu Québec). Il est important pour vous de remplir la déclaration de revenus et de conserver les relevés et les reçus donnant droit à des crédits d'impôt. Il est recommandé de consulter un comptable.

Même si vous n'avez aucun revenu à déclarer ou aucun impôt à payer, vous devez produire une déclaration de revenus si vous désirez bénéficier, entre autres, des droits, des programmes d'aide ainsi que certains avantages fiscaux.

Vous pouvez vous référer à la page suivante : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/devez-vous-produire-une-declaration-de-revenus/vous-navez-aucun-revenu-a-declarer-ou-aucun-impot-a-payer/>

Pour toute information sur les impôts à payer si vous travaillez, consultez le Bureau international des services fiscaux de Revenu Canada : www.cra-arc.gc.ca ou Revenu Québec : www.revenuquebec.ca

Normes du travail

Pour de l'information sur vos droits en tant que travailleur, consultez le site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire

Chapitre 8 | Heures d'ouverture et plans du Cégep de Victoriaville, du CIFIT, de l'ENME, et de l'INAB

Horaire pouvant varier durant les fêtes, l'été et certains jours fériés.

Pavillon central

Pavillon

Lundi au vendredi : 7 h à 22 h 30

Samedi et dimanche : 8 h 15 à 16 h

Accueil

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Bibliothèque

Voir horaire sur victoriaville.koha.collecto.ca

Centre d'aide en français (E-211)

Lundi au vendredi : voir l'horaire affiché sur la porte du local E-211

Cafétéria (E-R04A)

Lundi au jeudi : 7 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 7 h 30 à 15 h 30

Librairie (E-R04B)

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 15 h 30

Pavillon d'activités physiques (P.A.P.)

Fermé jusqu'à l'hiver 2026 dû aux travaux.

Salle de conditionnement physique (temporairement relocaliser au sous-sol de la résidence étudiante)

Voir horaire sur la [page Web de la SCP](#).

Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT)

Horaire pouvant varier durant les fêtes, l'été et certains jours fériés.

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 22 h

Samedi et dimanche : Fermé

Bureaux et services

Lundi au vendredi : 8 h à 17 h

Samedi et dimanche : Fermé

Institut national d'agriculture biologique (INAB)

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 6 h 30 à 18 h

Samedi et dimanche : fermé

Heures d'accès par puce

Lundi au vendredi : 18 h à 21 h

Samedi et dimanche : 6 h 30 à 19 h

Pour assistance, veuillez contacter l'agent de sécurité au 819 758-6401, poste 2888.

Note : Dès la fin des cours (31 mai), la porte du pavillon des serres demeurera barrée en tout temps. Assurez-vous d'avoir en mains votre puce d'accès.

École nationale du meuble et de l'ébénisterie – Campus de Victoriaville

Horaire pouvant varier durant les fêtes, l'été et certains jours fériés.

Pavillon

Lundi au vendredi : 7 h à 22 h 30

Samedi : 7 h 45 à 16 h 30 L'horaire peut être allongé lorsqu'il y a des cours à la formation continue.

Bureaux et services

Lundi au vendredi : 8 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h

Service de la formation continue

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Centre de documentation

Voir horaire sur victoriaville.koha.collecto.ca

Magasin et ateliers

Lundi au mercredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et 18 h à 21 h

Jeudi et vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h

Horaire pouvant varier selon les cours réguliers et offerts à la formation continue.

Pavillon central

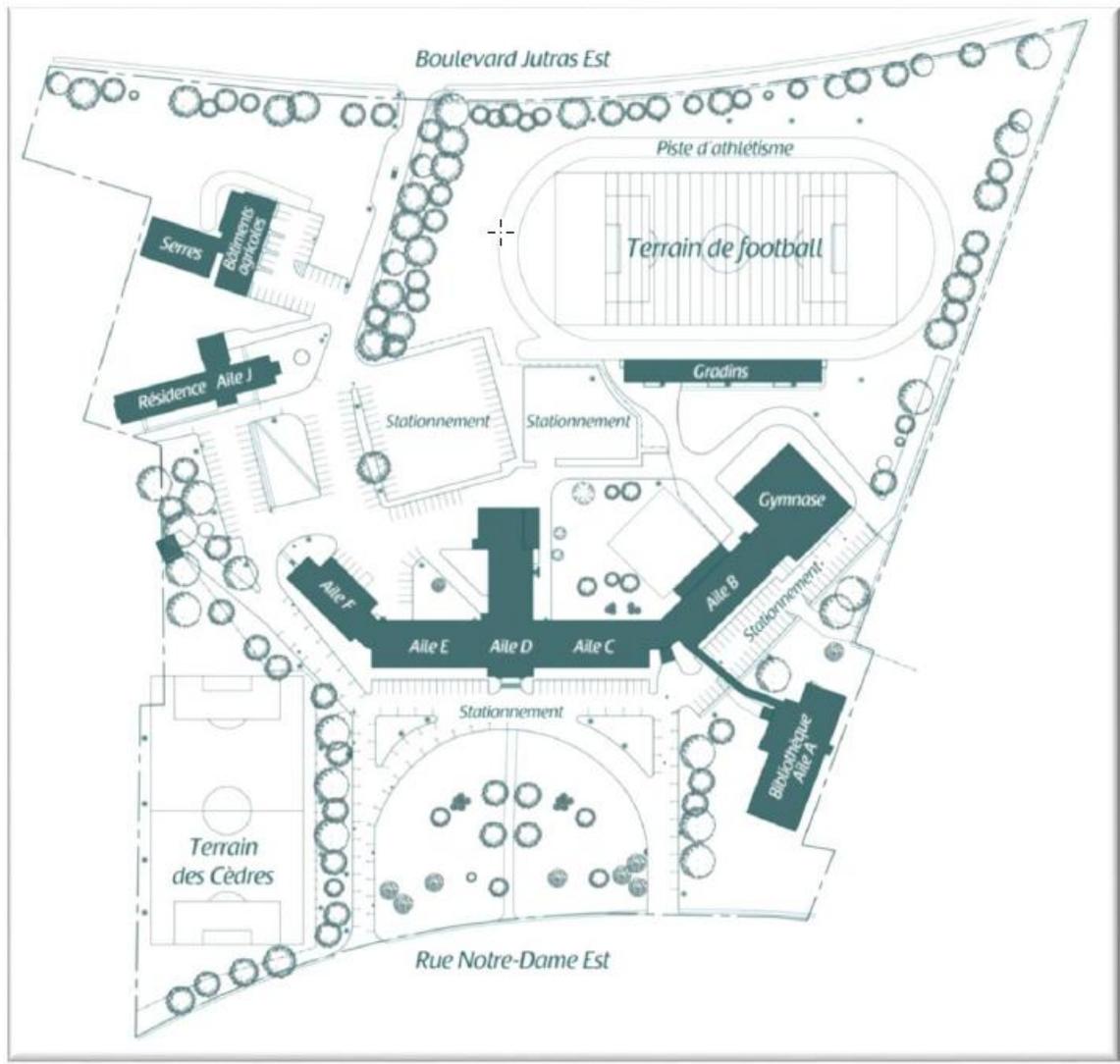
475, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4B3

Pavillon central : 819 758-6401

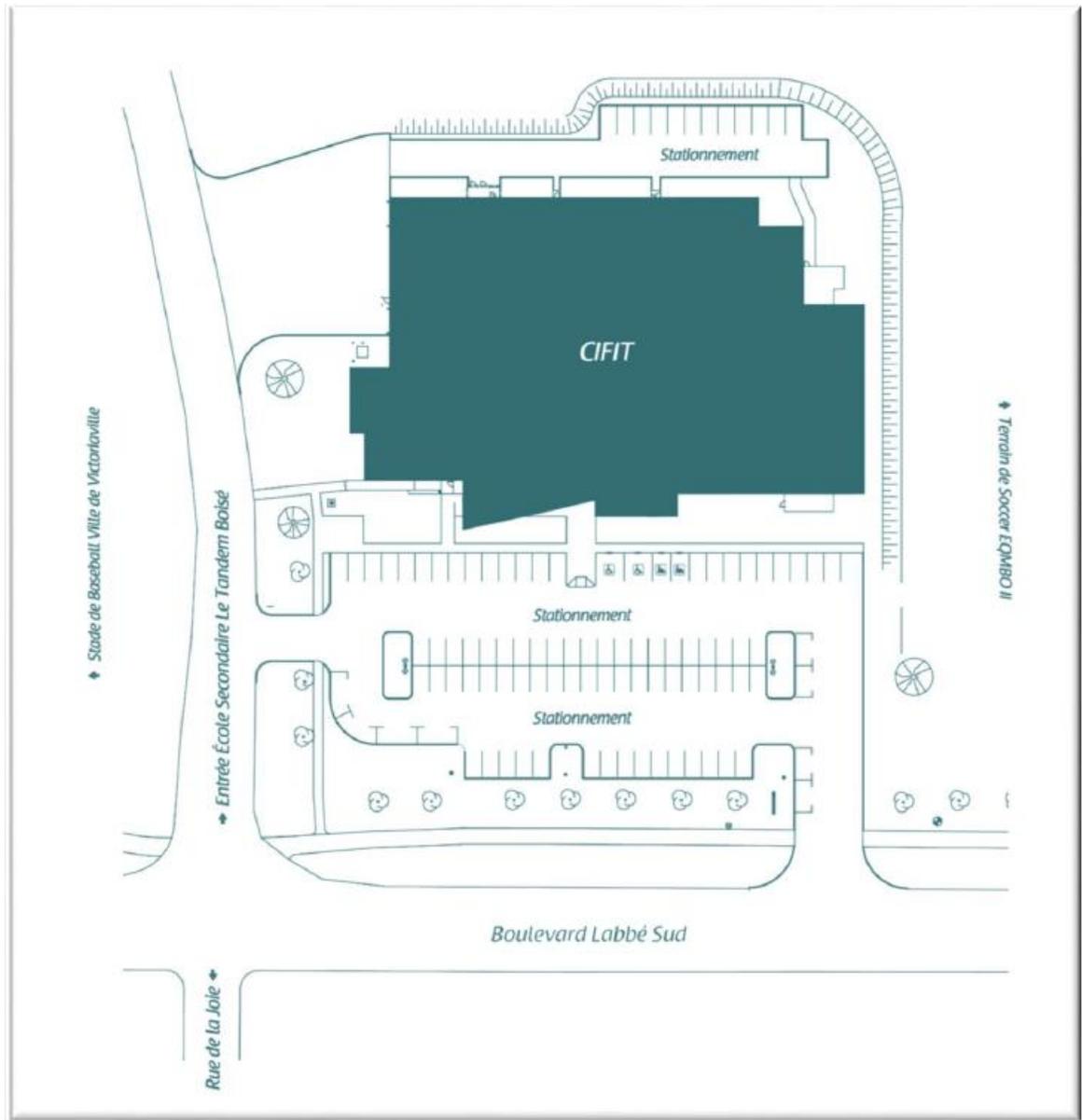
Résidence : 819 752-6176

Pavillon d'activités physiques : 819 758-7062



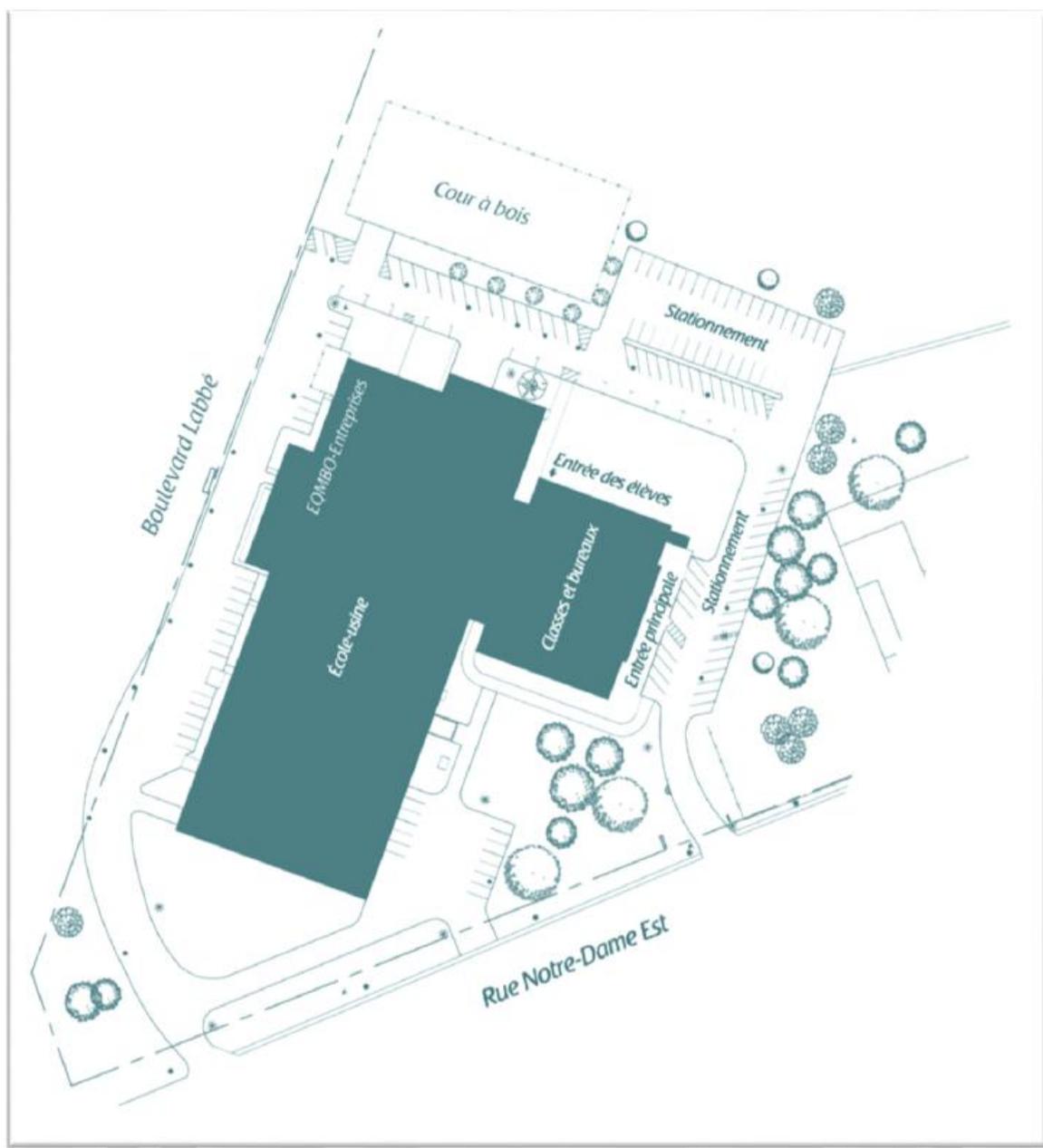
Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT)

59, boul. Labbé Sud
Victoriaville (Québec) G6S 0B6
819 758-8080
information@cegepvicto.ca
www.cegepvicto.ca



École nationale du meuble et de l'ébénisterie – Campus de Victoriaville (ENME)

765, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B2
819 758-6401
enme.secretariat@cegepvicto.ca
sfc@cegepvicto.ca



Institut national d'agriculture biologique (INAB)

100, rue Bernier

Victoriaville (Québec) G6P 2P4

819 758-6401

information@cegepvicto.ca



Chapitre 9 | Liste téléphonique des membres du personnel

Vous pouvez consulter le bottin sur le site Web du Cégep de Victoriaville ou encore en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.cegepvicto.ca/contact/bottin/>



Chapitre 10 | Ressources d'aide et situation d'urgence

Premiers secours et premiers soins

Objectifs

S'assurer que toute personne, victime d'un accident ou d'un malaise soudain au Cégep, reçoive les premiers secours et les premiers soins permettant de favoriser son rétablissement ou d'empêcher son état de s'aggraver en attendant l'intervention d'un médecin ou le transport dans un centre de santé ou à sa résidence; informer le personnel et les étudiants des règles à suivre en présence d'une personne accidentée ou atteinte d'un malaise soudain et de clarifier le partage des responsabilités afin de favoriser la coordination et l'efficacité des actions.

Si la personne peut se déplacer

La personne accidentée ou atteinte d'un malaise soudain doit se rapporter à un secouriste qui verra à lui prodiguer les premiers soins. L'intervenant ou l'intervenante demande l'aide d'une ou d'un secouriste. À défaut de secouriste, il ou elle :

- Évalue la situation;
- Ne déplace pas la personne;
- Évalue et favorise la respiration;
- S'il y a lieu, arrête l'hémorragie (par simple compression à l'aide d'un linge propre);
- Demeure près de la personne;
- Garde la personne au chaud.

Il ou elle communique avec les services ambulanciers ou s'assure que les démarches en ce sens sont entreprises. Si les circonstances l'exigent, il ou elle voit à faire évacuer les lieux et à ne pas en changer la disposition avant l'arrivée des enquêteurs. Il ou elle fait rapport rapidement de son intervention à l'un des responsables du Service des ressources humaines, local E-114, 819 758-6401, poste 2426.

Transport

La décision de faire transporter la personne victime d'un accident ou d'un malaise soudain dans un centre de santé ou à son domicile doit être normalement prise par le personnel de la sécurité ou par le secouriste. Une situation d'urgence peut également nécessiter que la décision soit prise par l'intervenant. Lorsqu'il s'agit d'un transport en voiture taxi, l'utilisateur dont l'état le nécessite doit être accompagné par une personne responsable.

Le service ambulancier facture les frais de transport directement à la personne ayant bénéficié du service. Les frais de transport sont payés par l'utilisateur qui pourra se faire rembourser s'il souscrit à une assurance.

Si le mode de remboursement prévu au paragraphe précédent n'est pas possible, l'utilisateur peut adresser une demande de remboursement au Cégep selon les modalités suivantes :

- À la Direction du service des études s'il s'agit d'une étudiante ou d'un étudiant;
- À la Direction de son service s'il s'agit d'un membre du personnel ou d'un stagiaire.

La décision relative à la recevabilité de la demande est prise par la direction du service concerné; les frais sont déboursés par le budget du service concerné.

La liste des secouristes est mise à jour à chaque année. Veuillez vous référer au lien suivant : <https://www.cegepvicto.ca/wp-content/uploads/2024/09/Liste-des-secouristes-2024-2025.pdf>

Sentinelles

Des membres du personnel sont formés pour agir en sentinelle pour la prévention du suicide.

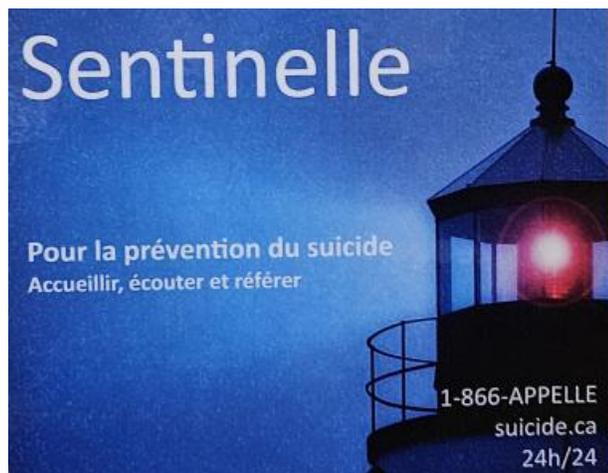
Les sentinelles ont pour mission de contribuer à repérer les signes de détresse dans votre milieu et à diriger les personnes vulnérables vers les ressources d'aide appropriées.

À ce jour, plus de 3 000 sentinelles en prévention du suicide ont été formées à travers le Québec. Grâce aux réseaux de sentinelles, notre communauté peut mieux repérer et guider les personnes à risque, qui sont isolées ou qui manquent de soutien social.

On peut comparer les sentinelles aux personnes capables de donner les premiers soins ou de pratiquer la réanimation cardiorespiratoire. Dans les deux cas, ce sont des membres de la communauté formés pour agir rapidement et assurer un soutien en attendant que des spécialistes prennent la relève.

Les gens qui ont suivi cette formation peuvent être des : enseignant(e)s, membres d'un club social, animateurs, administrateurs.

Au Cégep de Victoriaville, les sentinelles ont cette affiche sur leur cadre de porte :



[Voici la liste des membres sentinelles.](#)

Ressource d'aide et numéros en cas de besoin

À Victoriaville, il y a plusieurs organismes communautaires. Ces organismes sont à but non lucratifs. Pour connaître les différents organismes, veuillez-vous référer à l'adresse suivante :

<https://www.arrondissement.com/victoriaville-list-bottin/t1/?page=2#:~:text=%20L%E2%80%99Ami-Temps%20des%20Bois-Francs%20est%20un%20organisme%20communautaire,familles%20et%20personnes%20d%C3%A9muni%C3%A9s%20de%20la%20MRC%20Arthabaska>.

Bibliographie

Cégep de Saint-Laurent. *Petit guide d'accueil pour Guide Cégep St-Laurent*, 2016.

Cégep de Victoriaville, *Guide de l'étudiant 2017-2018*, 2017.

Cégep du Vieux Montréal. *Guide d'accompagnement destiné aux étudiants internationaux*, 2017-2018.

Climate-Data, *Climat : Victoriaville* : <https://fr.climate-data.org/location/1758/>

Gouvernement du Canada, *Travailler hors campus en tant qu'étudiant étranger* :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html>

Gouvernement du Canada, *Travailler sur le campus* :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-sur-campus.html>

MRC d'Arthabaska. *Guide du nouvel arrivant de Victoriaville et sa région*, 2017.

Université Laval. *Guide pratique des étudiants étrangers*, 2017-2019.

Université Laval, *Travailler au Canada* :

<https://www.ulaval.ca/international/etudiants-internationaux/immigration/travailler-au-canada/travailler-durant-vos-etudes.html>

Ville de Victoriaville, *TaxiBus* : <https://www.victoriaville.ca/page/139/taxibus.aspx>

Ville de Victoriaville, *Vélo* : <https://www.victoriaville.ca/page/1058/velo-de-route.aspx#pistesCyclables>